

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 762

22 mars 2012

SOMMAIRE

AFET (Poland) S.A.	36536	Cordatus Credit Partners S.à.r.l.	36536
Alex Andersen Lux S.A.	36535	Crèche Millepattes S.à r.l.	36531
Ammin Coal Holdings	36536	Cronos International S.A.	36575
Amromco Lux III S.à r.l.	36549	DD-Trust (SPF) S.A.	36576
Amromco Lux II S.à r.l.	36538	DLM International	36543
Anglo American Capital Luxembourg ...	36537	Dyneurope S.A.	36576
Anglo American Capital Luxembourg ...	36537	Effeundici S.A.	36532
Anglo American Ferrous Investments ...	36537	Entrepreneurs & Opportunités S.A.	36553
Anglo American Finance 1	36542	Entrepreneurs & Opportunités S.C.A. ...	36553
Anglo American Finance 3	36543	Esaress Holding Limited - Luxembourg Branch	36544
Anglo American Finance Luxembourg ...	36539	Ger Log 8 S.A.	36530
Anglo American Finance Luxembourg ...	36542	Ger Log 9 S.A.	36531
Anglo American Finland Holdings 1	36543	Holpa S.A.	36576
Anglo American Finland Holdings 2	36543	Houseconcept-Millenkneppen S.A.	36575
Anglo American International	36544	IS Eurologistics Fund S.à r.l.	36531
Anglo American Investments 4, S.à.r.l. ...	36545	IS European Services Sàrl	36532
Anglo American Investments 6	36545	Jupiter Group S.A.	36545
Anglo American Luxembourg	36545	Lasti S.à r.l.	36565
A.R.S. Immobilière S.A.	36531	LuxCo 90 S.à r.l.	36544
ASO Lux 2 S.à r.l.	36536	Meridio Funds	36534
Axe Int' S.A.	36548	Mold-Masters Luxembourg Acquisitions S.à r.l.	36549
Axe Int (SPF) S.A.	36548	Muppefrënn A.s.b.l.	36550
BE Advisers S.à r.l.	36550	Special's S.à r.l.	36533
Bel Air Participations S.à r.l.	36538	Sunelec Kehlen 2 s.c.	36539
BELFOR Luxembourg S.à r.l.	36538	Super Stadium Fund S.à r.l.	36546
B.G.A. Participations S.A.	36549	T.R. Engineering S.A.	36535
Bifica Real Estate Investment S.à r.l.	36549	Universal-Investment-Luxembourg S.A.	36530
Blueswan S.A.	36530	World Motors S.A.	36535
Cofalux Immobilière S.A.	36575		
Coiffure Coccinella S.à.r.l.	36574		
Confiserie Namur S.A.	36575		

Blueswan S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 89.200.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012021381/9.

(120027563) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2012.

Ger Log 8 S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 271.080,00.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.
R.C.S. Luxembourg B 127.179.

Extrait des résolutions prises à l'assemblée générale extraordinaire de la société tenue en date du 8 février 2012

1. L'assemblée générale extraordinaire a pris acte de la démission de Monsieur Michael Chidiac, chartered investment Surveyor né le 29 juin 1966 à Beirut (Liban), demeurant professionnellement à 22, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, de ses fonctions d'administrateur B de la Société avec effet au 31 décembre 2011.

2. L'assemblée générale extraordinaire a pris acte de la démission de Monsieur Stephen Lawrence, né le 11 janvier 1961 à Londres (Royaume-Uni), demeurant professionnellement à 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, de ses fonctions d'administrateur A de la Société avec effet à la date de l'Assemblée générale.

3. L'assemblée générale extraordinaire a pris acte de la démission de Monsieur Pii Ketvel, né le 4 juin 1968 à Helsinki (Finlande), demeurant professionnellement à 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, de ses fonctions d'administrateur A de la Société avec effet à la date de l'Assemblée générale.

4. L'assemblée générale extraordinaire a pris acte de la démission de Monsieur Bernd Janietz, né le 26 juillet 1948 à Goslar, (Allemagne), demeurant professionnellement à 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, de ses fonctions d'administrateur A de la Société avec effet à la date de l'Assemblée générale.

5. L'assemblée générale extraordinaire a décidé nommer Monsieur Stephen Lawrence, demeurant professionnellement à 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, en qualité d'administrateur de la Société pour une période prenant fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de la Société approuvant les comptes clos au 31 décembre 2011 avec effet à la date de l'Assemblée générale.

6. L'assemblée générale extraordinaire a décidé nommer Monsieur Pii Ketvel, demeurant professionnellement à 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, en qualité d'administrateur de la Société pour une période prenant fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de la Société approuvant les comptes clos au 31 décembre 2011 avec effet à la date de l'Assemblée générale.

7. L'assemblée générale extraordinaire a décidé nommer Monsieur Bernd Janietz, demeurant professionnellement à 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, en qualité d'administrateur de la Société pour une période prenant fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de la Société approuvant les comptes clos au 31 décembre 2011 avec effet à la date de l'Assemblée générale.

Le conseil d'administration de la de Société se compose désormais comme suit:

1. Monsieur Stephen LAWRENCE (administrateur),
2. Monsieur Pii KETVEL (administrateur),
3. Monsieur Bernd JANIETZ (administrateur)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Référence de publication: 2012021308/39.

(120026775) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2012.

Universal-Investment-Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 18-20, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 75.014.

Auszug aus dem Protokoll der Sitzung des Verwaltungsrates die am 2. Dezember 2011 in Luxemburg stattfand:

Der Verwaltungsrat beschließt, Herrn Johannes HÖRING, geboren am 27.12.1972 in Rammelsbach, Deutschland, mit Berufsanschrift 18-20, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, ab dem 01.01.2012 und auf unbestimmte Zeit mit der täglichen Geschäftsführung der Universal-Investment-Luxembourg S.A. (insofern der „Geschäftsführer“) zu betrauen.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 13.02.2012.

Universal-Investment-Luxembourg S.A.

Alain Nati / Holger Emmel

Référence de publication: 2012021334/15.

(120026947) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2012.

IS Eurologistics Fund S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 26.354.300,00.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 117.031.

Extrait des résolutions prises à l'assemblée générale extraordinaire de la société tenue en date du 8 février 2012

1. L'assemblée générale extraordinaire a pris acte de la démission de Monsieur Michael Chidiac, chartered investment Surveyor né le 29 juin 1966 à Beirut (Liban), demeurant professionnellement à 22, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, de ses fonctions de gérant de la Société avec effet au 31 décembre 2011.

Le conseil de gérance de la de Société se compose désormais comme suit:

1. Monsieur Stephen LAWRENCE (gérant),
2. Monsieur Pii KETVEL (gérant),
3. Monsieur Bernd JANIETZ (gérant)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Référence de publication: 2012021320/18.

(120026812) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2012.

A.R.S. Immobilière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9647 Doncols, 7, Bohey.

R.C.S. Luxembourg B 93.926.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012021346/10.

(120027436) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2012.

Crèche Millepattes S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5367 Schuttrange, 49, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 90.752.

Le Bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012021389/10.

(120027139) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2012.

Ger Log 9 S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 211.950,00.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 127.178.

Extrait des résolutions prises à l'assemblée générale extraordinaire de la société tenue en date du 8 février 2012

1. L'assemblée générale extraordinaire a pris acte de la démission de Monsieur Michael Chidiac, chartered investment Surveyor né le 29 juin 1966 à Beirut (Liban), demeurant professionnellement à 22, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, de ses fonctions d'administrateur B de la Société avec effet au 31 décembre 2011.

2. L'assemblée générale extraordinaire a pris acte de la démission de Monsieur Stephen Lawrence, né le 11 janvier 1961 à Londres (Royaume-Uni), demeurant professionnellement à 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, de ses fonctions d'administrateur A de la Société avec effet à la date de l'Assemblée générale.

3. L'assemblée générale extraordinaire a prise acte de la démission de Monsieur Pii Ketvel, né le 4 juin 1968 à Helsinki (Finlande), demeurant professionnellement à 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, de ses fonctions d'administrateur A de la Société avec effet au avec effet à la date de l'Assemblée générale.

4. L'assemblée générale extraordinaire a prise acte de la démission de Monsieur Bernd Janietz, né le 26 juillet 1948 à Goslar, (Allemagne), demeurant professionnellement à 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, de ses fonctions d'administrateur A de la Société avec effet à la date de l'Assemblée générale.

5. L'assemblée générale extraordinaire a décidé nommer Monsieur Stephen Lawrence, demeurant professionnellement à 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, en qualité d'administrateur de la Société pour une période prenant fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de la Société approuvant les comptes clos au 31 décembre 2011 avec effet à la date de l'Assemblée générale.

6. L'assemblée générale extraordinaire a décidé nommer Monsieur Pii Ketvel, demeurant professionnellement à 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, en qualité d'administrateur de la Société pour une période prenant fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de la Société approuvant les comptes clos au 31 décembre 2011 avec effet à la date de l'Assemblée générale.

7. L'assemblée générale extraordinaire a décidé nommer Monsieur Bernd Janietz, demeurant professionnellement à 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, en qualité d'administrateur de la Société pour une période prenant fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de la Société approuvant les comptes clos au 31 décembre 2011 avec effet à la date de l'Assemblée générale.

Le conseil d'administration de la de Société se compose désormais comme suit:

1. Monsieur Stephen LAWRENCE (administrateur),
2. Monsieur Pii KETVEL (administrateur),
3. Monsieur Bernd JANIETZ (administrateur)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Référence de publication: 2012021309/39.

(120026778) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2012.

Effeundici S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 69.630.

Messieurs Régis DONATI, Georges DIEDERICH et Jacopo ROSSI démissionnent de leur poste d'administrateurs.

Monsieur Régis DONATI démissionne de son poste de président du conseil d'administration de la société.

Monsieur Robert REGGIORI démissionne de son poste de commissaire aux comptes.

Luxembourg, le 14 février 2012.

Pour extrait sincère et conforme

Pour EFFEUNDICI S.A.

MANACO S.A.

Alexis DE BERNARDI

Administrateur

Référence de publication: 2012021423/16.

(120027118) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2012.

IS European Services Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 114.938.

Extrait des résolutions prises à l'associé unique de la société tenue en date du 8 février 2012

1. L'associé unique a pris acte de la démission de Monsieur Michael Chidiac, Chartered Investment Surveyor né le 29 juin 1966 à Beirut (Liban), demeurant professionnellement à 22, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, de ses fonctions de gérant de la Société avec effet au 31 décembre 2011.

Le conseil de gérance de la de Société se compose désormais comme suit:

1. Monsieur Stephen LAWRENCE (gérant),
2. Monsieur Pii KETVEL (gérant),
3. Monsieur Bernd JANIETZ (gérant)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Référence de publication: 2012021322/18.

(120026808) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2012.

Special's S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9051 Ettelbruck, 63, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 48.526.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

L'an deux mille douze, le vingt-cinq janvier.

Par-devant Maître Marc LECUIT, notaire de résidence à Mersch.

A COMPARU

Monsieur Marco Denis Constant KNEPPER, salarié, demeurant à L-7410 Angelsberg, 6, rue de l'école (ci-après le «Comparant» ou l'«Associé unique»).

Le Comparant, a requis du notaire soussigné qu'il prenne acte de ce qui suit:

(i) Qu'il est le seul et unique associé, détenant l'ensemble des cent (100) parts sociales émises et représentant la totalité du capital social (12.500.-EUR) de la société «SPECIAL'S S.à r.l.», une société à responsabilité de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social à L-9051 Ettelbruck, 63, Grand'Rue, inscrite auprès du Registre de Commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 48526, constituée suivant acte reçu par Maître Alphonse LENTZ, notaire alors de résidence à Remich, le 10 août 1994, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 499, du 3 décembre 1994 (ci-après la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte sous seing privé daté du 31 décembre 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1107 du 19 juillet 2002;

(ii) Que l'ordre du jour de la présente assemblée, dont il a été préalablement informé, est le suivant (ci-après l'«Ordre du jour»):

1. Dissolution et liquidation de la Société;
2. Désignation d'un liquidateur;
3. Décharge donnée au gérant de la Société;
4. Clôture de la liquidation;
5. Détermination du lieu de stockage des livres et documents de la Société; et
6. Divers.

(iii) Qu'il a renoncé à tout droit de convocation préalable; et,

(iv) Qu'il a adopté les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé unique, approuve le bilan de la Société daté du 31 décembre 2011 et prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat, ainsi que l'entrée de la Société en liquidation.

Une copie dudit bilan, après avoir été signée «ne varietur» par le Comparant et le notaire instrumentant restera annexée aux présentes en tant qu'annexe (ci-après l'«Annexe»).

Deuxième résolution

L'Associé unique se désigne lui-même liquidateur de la Société (ci-après le «Liquidateur») et aura pleins pouvoirs de signer, exécuter et délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en oeuvre les stipulations du présent acte.

Le Comparant, en sa qualité de Liquidateur et d'Associé unique de la Société, déclare que:

(i) la Société n'exerce plus aucune activité;

(ii) tous droits, titres, intérêts et obligations se rapportant aux actifs existants de la Société, tels que décrits dans l'Annexe, sont cédés, transférés et transmis à l'Associé unique et que,

(iii) tous droits, titres, intérêts et obligations se rapportant au passif existant de la Société, sont assumés par l'Associé unique, respectivement transférés et transmis à l'Associé unique et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment provisionné et qu'il s'engage irrévocablement à assumer et à payer tout passif éventuel de la Société dissoute, actuel ou futur, connu, inconnu et non payé.

Troisième résolution

L'Associé unique décide de clôturer la liquidation.

Quatrième résolution

L'Associé unique décide de donner pleine et entière décharge, jusqu'à la date qu'en tête des présentes, au gérant de la Société à savoir, Madame Alix WAGNER.

Cinquième résolution

L'Associé unique décide également que les livres et documents de la société seront déposés et conservés pour une durée de 5 (cinq) années à l'adresse suivante: L-7410 Angelsberg, 6, rue de l'école.

A cet égard, l'Associé unique donne instruction au Liquidateur, avec pouvoir de subdélégation et lui donne pleins pouvoirs, pour prendre toute action ou signer tout document afin que les livres et documents de la Société soient conservés à ladite adresse.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte s'élève à environ mille euros (1.000.- EUR).

Plus rien n'étant à l'Ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Mersch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au Comparant, connu du notaire par nom, prénom, qualité et demeure, il a signé avec Nous notaire, la présente minute.

Signé: M. KNEPPER, M. LECUIT.

Enregistré à Mersch, le 27 janvier 2012. Relation: MER/2012/213. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): A. MULLER.

POUR COPIE CONFORME.

Mersch, le 14 février 2012.

Référence de publication: 2012021233/72.

(120026528) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2012.

Meridio Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-5365 Munsbach, 1B, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 120.176.

Extrait des délibérations de l'Assemblée Générale Ordinaire du 18. Janvier 2012

L'Assemblée Générale a reconduit, à l'unanimité, le mandat des Administrateurs Réviseur d'Entreprises pour un nouveau terme d'un an.

Composition du Conseil d'Administration

Uwe Zimmer, président

(résidant professionnellement à D-50968 Köln, 56, Gustav Heinemann-Ufer)

Thomas Amend

(résidant professionnellement à L-5365 Munsbach, 1B, rue Gabriel Lippmann)

Roman Mertes

(résidant professionnellement à L-5365 Munsbach, 1B, rue Gabriel Lippmann)

Réviseur d'Entreprises

KPMG Luxembourg S.à.r.l.

9, Allée Scheffer

L-2520 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 février 2012.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

Référence de publication: 2012021327/25.

(120026994) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2012.

Alex Andersen Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7333 Steinsel, 50, rue des Prés, Zone Industrielle.
R.C.S. Luxembourg B 35.087.

—
Auszug aus den Beschlüsse des Verwaltungsrates vom 26. Oktober 2011

Herr Ralph SIEVERT ist von seinem Mandat als delegiertes Verwaltungsratsmitglied mit sofortiger Wirkung abgesetzt.

Luxemburg, den 7. Februar 2012

Für die Richtigkeit des Auszugs

Référence de publication: 2012021347/11.

(120027421) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2012.

T.R. Engineering S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1456 Luxembourg, 86-88, rue de l'Egalité.
R.C.S. Luxembourg B 62.437.

—
Extrait du procès verbal du conseil d'administration du mercredi 11 janvier 2012

1 Nomination d'un nouvel administrateur-délégué en remplacement d'un administrateur-délégué sortant.

2 Définition des nouveaux droits de signature.

Monsieur Joël THYS demeurant 19, rue des Sources L-6579 Rosport est nommé administrateur-délégué en remplacement de Monsieur Jean-Louis TREMONG administrateur.

La société sera engagée par la signature collective de deux délégués du conseil ou d'un des deux délégués du conseil et Monsieur Jean-Louis TREMONG administrateur.

Toutefois, pour des montants inférieurs à 50.000 € (hors virements salaires) la société sera engagée par la signature individuelle d'un délégué du conseil ou par Monsieur Jean-Louis TREMONG administrateur.

Cette disposition vaut pour tout engagement quelconque de la société TR-ENGINEERING SA.

Les virements de salaires seront effectués par la signature individuelle d'un délégué du conseil et respectivement par Monsieur Jean-Louis TREMONG administrateur sur les montants exacts de l'ordre de virement remis à la banque, à condition que la liste détaillée par employé soit annexée au virement.

En tenant compte de ces décisions, le Conseil d'Administration décide à l'unanimité d'approuver la nomination d'un nouvel administrateur-délégué ainsi que la définition des nouveaux droits de signature.

Luxembourg, le 14 février 2012.

Pour extrait conforme et sincère

Signature

Référence de publication: 2012021332/25.

(120026984) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2012.

World Motors S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 111.341.

—
EXTRAIT

Les actionnaires de la Société ont décidé en date du 13 Février 2012:

- d'accepter la démission de Monsieur Michel Thill né le 8 Juin 1965, Arlon (Belgique), ayant son adresse professionnelle au 51, J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, comme administrateur A de la Société avec effet au 30 Novembre 2011;

- de nommer Monsieur Eckart Vogler, né le 24 Octobre 1970 à Brême (Allemagne), ayant son adresse professionnelle au 51, J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, comme administrateur A de la Société avec effet au 6 Décembre 2011, et jusqu'à après la prochaine assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Le mandataire

Référence de publication: 2012021338/18.

(120026695) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2012.

ASO Lux 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: GBP 12.526,01.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2, rue Albert Borschette.
R.C.S. Luxembourg B 154.631.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 21 janvier 2012.

Référence de publication: 2012021370/11.

(120027161) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2012.

AFET (Poland) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 117.820.

RECTIFICATIF

Suite à une erreur matérielle sur la notification enregistrée le 28 février 2011 sous la référence L110034678.07 auprès du Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg, veuillez prendre note que:

- suite aux décisions prises par le Conseil d'Administration de la Société en date du 03 Juillet 2006, European Retail Venture S.A. à été nommé Délégué à la gestion journalière pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TMF Luxembourg S.A.

Signatures

Référence de publication: 2012021351/15.

(120027225) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2012.

Ammin Coal Holdings, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.
R.C.S. Luxembourg B 77.872.

Extrait d'une résolution prise par les actionnaires de la société en date du 12 janvier 2012:

Mme Joanna Wilesmith avec adresse professionnelle au 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg, est élu en tant que gérant de la société avec effet au 16 janvier 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 février 2012.

Signature

Gérant

Référence de publication: 2012021356/14.

(120027342) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2012.

Cordatus Credit Partners S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 158.090.

Extrait des décisions prises par l'associé en date du 7 février 2012

1. Monsieur Douglas Maccabe, né le 8 octobre 1956 à Edinburgh, Royaume Uni demeurant professionnellement au 1st Floor Office, 10 Bond Street, St Helier, Jersey JE3 2NP est nommé gérant de catégorie B de la Société, pour une période illimitée et ce avec effet au 13 décembre 2011.

2. Le nombre de gérants de la Société a été augmenté de cinq (5) à six (6).

Le conseil de gérance de la société se compose dorénavant comme suit:

- Monsieur Marc Boughton, gérant de catégorie A;
- Monsieur Jonathan Bowers, gérant de catégorie A;
- Monsieur Russell Perchard, gérant de catégorie B;

- Monsieur Costas Constantinides gérant de catégorie B;
- Monsieur Simon Riley, gérant de catégorie B; et
- Monsieur Douglas Maccabe, gérant de catégorie B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 13 février 2012.

Pour la Société

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2012021388/25.

(120027275) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2012.

Anglo American Capital Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 164.341.

Extrait d'une résolution prise par les actionnaires de la société en date du 11 janvier 2012:

Mme Joanna Wilesmith avec adresse professionnelle au 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg, est élu en tant que gérant de la société avec effet au 16 janvier 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 février 2012.

Signature

Gérant

Référence de publication: 2012021357/14.

(120027456) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2012.

Anglo American Capital Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 164.341.

Extrait d'une résolution prise par les actionnaires de la société en date du 19 décembre 2011.

Monsieur Oliver Andrew Whiddett, avec adresse professionnelle au 20 Carlton House Terrace, Londres, SW 1Y 5AN, Grande Bretagne est élu en tant que gérant de la société avec effet au 2 décembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 février 2012.

Signature

Gérant

Référence de publication: 2012021358/14.

(120027456) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2012.

Anglo American Ferrous Investments, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 122.501.

Extrait d'une résolution prise par les actionnaires de la société en date du 11 janvier 2012:

Mme Joanna Wilesmith avec adresse professionnelle au 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg, est élu en tant que gérant de la société avec effet au 16 janvier 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 février 2012.

Signature

Gérant

Référence de publication: 2012021359/14.

(120027347) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2012.

BELFOR Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 119.529.

Afin de bénéficier de l'exemption de l'obligation d'établir des comptes consolidés et un rapport consolidé de gestion, prévue par l'article 316 de la loi sur les sociétés commerciales, les comptes consolidés au 31 décembre 2010 de sa société mère, BELFOR Gibraltar Ltd., ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 février 2012.

Référence de publication: 2012021380/12.

(120027378) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2012.

Bel Air Participations S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 49, rue Glesener.

R.C.S. Luxembourg B 159.395.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal des décisions du gérant unique prises à Luxembourg en date du 6 février 2012 que:

- Le gérant unique a décidé de transférer le siège social de la société BEL AIR PARTICIPATIONS S.à r.l. au 49, rue Glesener L-1631 Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Référence de publication: 2012021379/13.

(120027426) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2012.

Amromco Lux II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: RON 62.654,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 161.397.

Extrait des résolutions de l'associé unique du 9 février 2012.

En date du 9 février 2012 l'associé unique de la Société a décidé comme suit:

- de nommer Robert Kendall, gérant de société, né le 16 décembre 1982 dans le Michigan aux Etats Unis D'Amérique, demeurant professionnellement au 16225, Park Ten Place, Suite 850, Houston , TX 77084, Etats Unis D'Amérique, en tant que gérant de classe A de la Société pour une durée indéterminée, et ce avec effet immédiat.

Le conseil de gérance de la Société se compose désormais comme suit:

Gérants de classe A:

- David Rutledge
- Robert Kendall

Gérants de classe B:

- ATC Managment (Luxembourg) S.à r.l.
- Hille-Paul Schut
- Johan Dejans

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 février 2012.

Hille-Paul Schut

Mandataire

Référence de publication: 2012021640/25.

(120027578) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2012.

Anglo American Finance Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 53.603.

—
Extrait d'une résolution prise par les actionnaires de la société en date du 12 janvier 2012:

Mme Joanna Wilesmith avec adresse professionnelle au 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg, est élu en tant que gérant de la société avec effet au 16 janvier 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 février 2012.

Signature

Gérant

Référence de publication: 2012021360/14.

(120027343) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2012.

Sunelec Kehlen 2 s.c., Société Civile.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg E 4.693.

—
STATUTS

L'an deux mille douze, le 9 février;

Entre les soussignées:

1. Monsieur Daniel BRONDEN, né le 27 mars 1977 à Luxembourg, demeurant à 9, rue des Alliés, L-8312 Olm
2. Madame Myriam BUCHLER, née le 19 août 1977 à Luxembourg, demeurant à 14 rue de Mamer, L-8280 Kehlen
3. Monsieur Guy DUPREL, né le 07 février 1952 à Differdange, demeurant à 24, rue Général Patton, L-8343 Olm
4. Monsieur Erwin FRIEDERES, né le 19 juin 1935 à Eppeldorf, demeurant à 25, rue d'Olm, L-8392 Nospelt, représenté par Madame Emilie FRIEDERES-KOEMPTGEN, demeurant à 25, rue d'Olm, L-8392 Nospelt, en vertu d'une procuration sous seing privé,
5. Madame Emilie FRIEDERES-KOEMPTGEN, née le 24 mars 1944 à Luxembourg, demeurant à 25, rue d'Olm, L-8392 Nospelt
6. Monsieur Paul HÉDO, né le 21 mai 1966 à Esch-sur-Alzette, demeurant à 15, am Duerf, L-8289 Kehlen
7. Madame Christiane HELLERS-SCHMIT, née le 16 janvier 1958 à Echternach, demeurant à 6, rue A. Lincoln, L-8333 Olm, représentée par Monsieur Tom ENGEL, demeurant professionnellement à L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll, en vertu d'une procuration sous seing privé,
8. Madame Martine HENGESCH, née le 12 mai 1978 à Luxembourg, demeurant à 7F, Juddegaass, L-8281 Kehlen
9. Madame Anne-Marie KIEFFER-GIERES, née le 12 juin 1960 à Ettelbruck, demeurant à 31, rue des Champs, L-8285 Kehlen, représentée par Monsieur Tom ENGEL, demeurant professionnellement à L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll, en vertu d'une procuration sous seing privé,
10. Monsieur Marc MAAS, né le 9 septembre 1953 à Luxembourg, demeurant à 4, rue de Schoenberg, L-8283 Kehlen, représenté par Monsieur Tom Engel, demeurant professionnellement à L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll, en vertu d'une procuration sous seing privé,
11. Monsieur Claude MEYER, né le 29 juin 1959 à Luxembourg, demeurant à 57, Am Duerf, L-8289 Kehlen, représenté par Monsieur Tom Engel, demeurant professionnellement à L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll, en vertu d'une procuration sous seing privé,
12. Monsieur Romain PUTZ, né le 17 novembre 1973 à Esch-sur-Alzette, demeurant à 5, rue Schaarfeneck, L-8283 Kehlen
13. Monsieur Roger SCHAULS, né le 31 août 1951 à Luxembourg, demeurant à 12, rue Direndall, L-8294 Keispelt, représenté par Monsieur Tom ENGEL, demeurant professionnellement à L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée
14. Monsieur Guy SCHOLTES, né le 06 mai 1956 à Luxembourg, demeurant à 61, rue de Kehlen, L-8295 Keispelt
15. Monsieur Cornells SMITS, né le 25 juin 1943 à 's-Gravenhage (Pays-Bas), demeurant à 3A, rue des Champs, L-8285 Kehlen
16. Monsieur Arnold WALLENBORN, né le 19 juillet 1948 à Ettelbruck, demeurant à 38, rue des Champs, L-8285 Kehlen
17. Monsieur Armand WEYER, né le 5 octobre 1957 à Grevenmacher, demeurant à 14, rue de Kehlen, L-8390 Nospelt

18. Madame Erika WEYER-PALM, née le 28 avril 1959 à Rocherath (Belgique), demeurant à 14, rue de Kehien, L-8390 Nospelt

ci-après dénommé(e)s «associé(e)s»;

il a été constitué une société civile particulière dans le sens des articles 1832 à 1837 du Code civil.

I. - Dénomination, Siège, Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. La société est dénommée société civile «SUNELEC KEHLEN 2 s.c.».

Art. 2. Siège sociale. Le siège de la société est établi dans la commune de Luxembourg.

Art. 3. La durée. La société civile est constituée pour une durée déterminée de 15 ans à partir de la première mise en service de l'installation photovoltaïque.

La société sera dissoute de plein droit lorsqu'il n'y aura plus parmi ses associés qu'un seul associé-fondateur.

La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la déconfiture ou la faillite d'un ou de plusieurs associés.

Les héritiers ou ayants droit ne pourront en aucun cas requérir l'apposition de scellés sur les biens et propres de la société, ni ne s'immiscer d'aucune manière dans les actes de gestion, sauf exception statutaire.

II. - Objet

Art. 4. Objet. La société a pour objet l'exploitation d'une installation photovoltaïque d'un maximum de 30 kW crête qui sera installée sur la toiture du «Hall technique» de la Commune de Kehlen. L'énergie produite sera cédée au réseau électrique public.

III. - Capital social

Art. 5. Capital social. Le capital social de la société civile est fixé à 88.031,40.- EUR, représenté par 20 parts sociales ayant chacune une valeur nominale de 4.401,57.- EUR.

Art. 6. Chaque part donne droit dans la propriété de l'actif social et dans la répartition des bénéfices ainsi que l'affectation des pertes, à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes. Les bénéfices réalisés sont affectés aux comptes courants des associés et distribués sans décision préalable d'une assemblée générale. Le droit de vote est organisé conformément à l'article 7 des présents statuts.

Les décisions ayant pour objet une augmentation ou une diminution du capital social, doivent réunir une majorité qualifiée des trois quarts (3/4) du capital social.

IV. - Assemblée Générale

Art. 7. Assemblée Générale. L'assemblée générale est le seul organe décisionnel de la société.

Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Les décisions collectives ne sont valablement prises, que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social représenté à l'assemblée générale.

L'assemblée générale ne peut valablement délibérer sur les modifications des statuts, que si les associés représentant 3/4 du capital social sont présents ou représentés. Si ce quorum n'est pas atteint à la première réunion, il peut être convoqué une seconde réunion qui délibère quel que soit la part du capital social représentée.

L'assemblée générale ordinaire se tient une fois par an. La convocation est adressée par le gérant par lettre recommandée aux associés au moins quinze jours avant la date de la tenue de l'assemblée générale. Elle devra contenir un ordre du jour. L'assemblée générale ne peut délibérer valablement que sur les points qui sont expressément inscrits à l'ordre du jour. La première assemblée générale se tiendra le jour de la signature de ce contrat.

Art. 8. Assemblée Générale extraordinaire. Le gérant devra convoquer les associés en assemblée générale extraordinaire, lorsque un ou plusieurs associés représentant au moins 25% du capital social en font la demande écrite, en indiquant l'ordre du jour proposé, et ce dans un délai d'un mois suivant la réception de la demande.

Le gérant peut à tout moment convoquer les associés en assemblée générale extraordinaire, lorsque les besoins de la société l'exigent.

V. - Administration et Gérance

Art. 9. Nomination du gérant. Le gérant est nommé sur décision réunissant les voix des associés représentant la moitié du capital social pour une durée de cinq ans. Ce mandat peut être reconduit pour des périodes d'une année. Le gérant peut ne pas être un associé de la société civile.

Art. 10. Mission et Rémunération du gérant. Le gérant assure d'une manière générale la gestion courante et le bon fonctionnement de l'installation de production.

La mission ainsi que la rémunération du gérant sont fixées par contrat à approuver par l'assemblée générale.

Art. 11. Responsabilité du gérant. Le gérant ne contracte, en raison de sa fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 12. Droit de signature individuelle du gérant. Le gérant peut engager la société civile par sa signature individuelle jusqu'à hauteur du montant de 2.000.- EUR. Au-delà du prédit mandat une autorisation préalable de l'assemblée générale est indispensable.

VI. - Fin de la société

Art. 13. Fin de la société et Affectation des fonds. La société finit par l'expiration du temps pour lequel elle a été contractée. Les fonds restants de la société recevront une affectation déterminée par l'assemblée générale.

VII. - Vente, Cession ou Transfert de parts sociales

Art. 14. Vente, Cession ou Transfert de parts sociales. Tout associé(e) s'interdit de vendre, céder ou transférer de quelque manière que soit, toutes ou partie de ses parts sociales dans la société à une partie tierce sans avoir préalablement fait une offre aux autres associé(e)s qui disposent d'un droit de préemption. Cette offre se fera selon la procédure suivante:

1. L'associé(e) qui a l'intention de vendre toutes ou partie de ses parts sociales à une partie tierce doit notifier cette intention au gérant de la société avec l'indication du prix qu'il désire obtenir.

2. Le gérant transmettra cette information aux autres associé(e)s qui ont un délai de 30 (trente) jours pour notifier leur intention d'acheter au prix demandé la quote-part mise en vente. A la fin de cette procédure en rapport avec l'exercice du droit de préemption, le gérant informe le vendeur du résultat de ces opérations.

3. Les cessions doivent se faire dans les 30 (trente) jours à partir de la fin des opérations ci-dessus mentionnées.

4. Les parts sociales mises en vente n'ayant pas trouvé preneur au terme des procédures ci-dessus sont cessibles à des tiers à un prix qui ne peut être inférieur au prix proposé aux autres associés.

Le vendeur informe le gérant dans les 15 (quinze) jours à partir de la date de la vente, du nom et de l'adresse du nouvel (le) associé(e) en lui envoyant une copie du contrat de cession.

5. Toutes les notifications prévues par le présent article doivent être effectuées par voie recommandée.

Tout associé(e) pourra vendre, céder ou transférer toutes ou partie de ses parts sociales exclusivement aux membres de la famille, (max. 2^{ème} degré) sans en référer préalablement aux autres associés.

Art. 15. Décès d'un associé avant le terme du contrat. En cas de mort d'un des associés avant le terme du présent contrat, la société continuera avec ses héritiers.

VIII. Dispositions générales

Art. 16. Les articles 1832 à 1873 du Code civil trouveront application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts et par les conventions sous seing privé entre associés.

Souscription

Les statuts de la société ayant ainsi été établis, les comparants ès-qualités qu'ils agissent, déclarent souscrire aux 20 parts sociales comme suit:

1. M. Daniel BRONDEN, prénommé, une part sociale	1
2. Mme. Myriam BUCHLER, prénommée, 2 parts sociales	2
3. M. Guy DUPREL, prénommé, une part sociale	1
4. M. Erwin FRIEDERES, prénommé, une part sociale	1
5. Mme Emilie FRIEDERES-KOEMPTGEN, prénommée, une part sociale	1
6. M. Paul HEDO, prénommé, une part sociale	1
7. Mme Christiane HELLERS-SCHMIT, prénommée, une part sociale	1
8. Mme Martine HENGESCH, prénommée, une part sociale	1
9. Mme Anne Marie KIEFFER-GIERES, prénommée, une part sociale	1
10. M. Marc MAAS, prénommé, une part sociale	1
11. M. Claude MEYER, prénommé, une part sociale	1
12. M. Romain PUTZ, prénommé, une part sociale	1
13. M. Roger SCHAULS, prénommé, une part sociale	1
14. M. Guy SCHOLTES, prénommé, deux parts sociales	2
15. M. Cornelis SMITS, prénommé une part sociale	1
16. M. Arnold WALLENBORN, prénommé, une part sociale	1
17. M. Armand WEYER, prénommé, une part sociale	1
18. Mme Erika WEYER-PALM, prénommé, une part sociale	1
Total: vingt parts sociales	20

Toutes les parts sociales ont été libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de 88.031,40 EUR sera à la libre disposition de la société, ce que les associés reconnaissent expressément.

Réunion en Assemblée Générale Extraordinaire

Et à l'instant les comparants, ès qualités qu'ils agissent, représentant l'intégralité du capital social de la société se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire et, après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Est nommé gérant:

SOLARgest SA

(RCS: B 162 469)

3A, rue Guillaume Kroll

L-1882 Luxembourg

2. Contrat de gérance avec SOLARgest SA:

Le contrat de gérance avec SOLARgest SA est approuvé.

3. Lettre de mission avec la Fiduciaire Muller & Associés:

La lettre de mission avec la Fiduciaire est approuvée.

4. Contrat de fourniture avec Solartec Sàrl:

Le contrat de fourniture avec Solartec Sàrl est approuvé.

5. Contrat d'entretien avec Solartec Sàrl:

Le contrat d'entretien avec Solartec Sàrl est approuvé.

6. Contrat de location avec la Commune de Kehlen:

Le contrat de location avec la Commune de Kehlen est approuvé.

7. Frais de constitution:

Le paiement des frais de constitution d'un montant de EUR 3.900.- HTVA est approuvé.

8. Le siège social est établi à Luxembourg.

3A, rue Guillaume Kroll

L-1882 Luxembourg

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg.

Luxembourg, le 09 février 2012.

Signatures.

Référence de publication: 2012021239/176.

(120026417) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2012.

Anglo American Finance Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 53.603.

Extrait d'une résolution prise par les actionnaires de la société en date du 15 décembre 2011.

Monsieur Oliver Andrew Whiddett, avec adresse professionnelle au 20 Carlton House Terrace, Londres, SW1Y SAN, Grande Bretagne est élu en tant que gérant de la société avec effet au 12 décembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 février 2012.

Signature

Gérant

Référence de publication: 2012021361/14.

(120027343) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2012.

Anglo American Finance 1, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 164.322.

Extrait d'une résolution prise par les actionnaires de la société en date du 11 janvier 2012;

Mme Joanna Wilesmith avec adresse professionnelle au 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg, est élu en tant que gérant de la société avec effet au 16 janvier 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 février 2012.

Signature

Gérant

Référence de publication: 2012021362/14.

(120027346) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2012.

Anglo American Finance 3, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 164.339.

—
Extrait d'une résolution prise par les actionnaires de la société en date du 11 janvier 2012:

Mme Joanna Wilesmith avec adresse professionnelle au 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg, est élu en tant que gérant de la société avec effet au 16 janvier 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 février 2012.

Signature

Gérant

Référence de publication: 2012021363/14.

(120027345) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2012.

DLM International, Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 141.135.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DLM INTERNATIONAL

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2012021413/12.

(120027147) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2012.

Anglo American Finland Holdings 1, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 163.185.

—
Extrait d'une résolution prise par les actionnaires de la société en date du 12 janvier 2012:

Mme Joanna Wilesmith avec adresse professionnelle au 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg, est élu en tant que gérant de la société avec effet au 16 janvier 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 février 2012.

Signature

Gérant

Référence de publication: 2012021364/14.

(120027458) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2012.

Anglo American Finland Holdings 2, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 163.186.

—
Extrait d'une résolution prise par les actionnaires de la société en date du 12 janvier 2012:

Mme Joanna Wilesmith avec adresse professionnelle au 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg, est élu en tant que gérant de la société avec effet au 16 janvier 2012,

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 février 2012.

Signature

Gérant

Référence de publication: 2012021365/14.

(120027457) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2012.

Anglo American International, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 41.552.

—
Extrait d'une résolution prise par les actionnaires de la société en date du 12 janvier 2012:

Mme Joanna Wilesmith avec adresse professionnelle au 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg, est élu en tant que gérant de la société avec effet au 16 janvier 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 février 2012.

Signature

Gérant

Référence de publication: 2012021366/14.

(120027455) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2012.

Esaress Holding Limited - Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 110.909.

—
Les comptes annuels audités au 30 septembre 2010 de Esaress Vagyonkezeló Korlatolt Felelőségu Tarsasag (dénomination de la société de droit étrangère) En abrégé : Esaress Vagyonkezeló KFT, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 06.02.2012.

Référence de publication: 2012021418/12.

(120027031) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2012.

LuxCo 90 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 143.646.

—
Lors de l'assemblée générale annuelle tenue en date du 9 février 2012, l'associé unique a transféré le siège social de la société du 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg avec effet au 1^{er} janvier 2012.

Veillez noter que l'adresse professionnelle des gérants a changé et se trouve à présent au:

Florence Rao, avec adresse professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg Robert Jan Schol, avec adresse professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 février 2012.

Pour la société

TMF Luxembourg S.A.

Domiciliataire

Référence de publication: 2012021496/19.

(120027505) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2012.

Anglo American Investments 4, S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.
R.C.S. Luxembourg B 107.154.

—
Extrait d'une résolution prise par les actionnaires de la société en date du 11 janvier 2012:

Mme Joanna Wilesmith avec adresse professionnelle au 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg, est élu en tant que gérant de la société avec effet au 16 janvier 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 février 2012.

Signature
Gérant

Référence de publication: 2012021367/14.

(120027454) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2012.

Anglo American Investments 6, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.
R.C.S. Luxembourg B 122.491.

—
Extrait d'une résolution prise par les actionnaires de la société en date du 12 janvier 2012:

Mme Joanna Wilesmith avec adresse professionnelle au 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg, est élu en tant que gérant de la société avec effet au 16 janvier 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 février 2012.

Signature
Gérant

Référence de publication: 2012021368/14.

(120027453) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2012.

Anglo American Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.
R.C.S. Luxembourg B 69.788.

—
Extrait d'une résolution prise par les actionnaires de la société en date du 12 janvier 2012:

Mme Joanna Wilesmith avec adresse professionnelle au 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg, est élu en tant que gérant de la société avec effet au 16 janvier 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 février 2012.

Signature
Gérant

Référence de publication: 2012021369/14.

(120027452) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2012.

Jupiter Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 140, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 148.239.

—
Extrait du procès verbal de l'assemblée générale du 15 décembre 2011

Transfert du siège social

Le 15 décembre 2011 l'Assemblée générale a décidé, avec effet au 1^{er} Janvier 2012, du transfert du siège de la société du 291 de la route d'Arlon - L-1150 Luxembourg, au 140 boulevard de la Pétrusse -L-2330 Luxembourg.

Le Mandataire

Référence de publication: 2012021485/12.

(120027231) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2012.

Super Stadium Fund S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 57, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 166.787.

STATUTS

L'an deux mille douze, le premier février.

Par-devant Maître Patrick SERRES, notaire de résidence à Remich (Grand-Duché de Luxembourg),

ont comparu:

1) Monsieur Bruno Miguel SARAIVA BORGES, chauffeur, né le 14 juin 1982 à Seia (P.), demeurant à L-4876 Lamadelaine, 14, route du Luxembourg.

3) Madame Celeste RODRIGUES DA SILVA GONCALVES, cafetière, née à Salvaterra de Magos (P) le 12 mai 1969, demeurant à L-1130 Luxembourg, 57, rue d'Anvers.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer par les présentes et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . - Objet - Raison sociale - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente une société à responsabilité limitée luxembourgeoise qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents, statuts.

Art. 2. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La société a encore pour objet la gestion et la mise en valeur de son propre patrimoine immobilier.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la Création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur, ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

La société aura tous pouvoirs nécessaires à l'accomplissement ou au développement de son objet, dans le cadre de toutes activités permises à une Société de Participations Financières.

La société pourra effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, immobilières, mobilières et financières, pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus décrites ou susceptibles d'en faciliter l'accomplissement.

La société aura également pour objet l'activité de transfert de joueurs de football, l'organisation de tournois et matchs de football avec les droits télévisés, les droits d'image et sportifs des joueurs de football.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La société prend la dénomination de «SUPER STADIUM FUND S.à r.l.».

Art. 5. Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg. Il pourra être déplacé dans la même commune par simple décision de la gérance de la société.

Il peut être transféré en dehors de cette commune en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés.

La Société peut ouvrir des agences ou succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

Titre II - Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixe a douze mille cinq cents euros (12,500.-EUR) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125.- EUR) chacune.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le surplus, il est renvoyé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 8. Le décès l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés, voire de l'associé unique, ne mettent pas fin à la société.

Titre III. - Administration et Gérance

Art. 9. La société est administrée et gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

A défaut de disposition contraire, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

Art. 10. Chaque associé peut participer aux décisions Collectives quel que soit le nombre des parts qui lui appartiennent; chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 11. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social;

Les modifications des statuts doivent être décidées à la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social. Néanmoins le changement de nationalité de la société requiert l'unanimité des voix des associés.

Art. 12. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par celui-ci. Les dispositions des articles 200-1 et 200-2 de la loi sur les sociétés commerciales sont alors applicables.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 14. Du bénéfice net de la société, il est prélevé cinq pour cent (5 %) pour la constitution d'un fonds de réserve légal jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10 %) du capital. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale des associés.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Titre IV. - Dissolution - Liquidation

Art. 16. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

Titre V. - Dispositions générales

Art. 17. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales.

Souscription et Libération

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

1) M. SARAIVA BORGES, cinquante parts sociales,	50
2) Mme RODRIGUES DA SILVA GONCALVES, cinquante parts sociales,	50
Total: Cent parts sociales	100

Toutes les parts sociales ainsi souscrites ont été intégralement libérées en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500.- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire Instrumentaire qui le constate expressément.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui même pour se terminer le 31 décembre 2012.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution sont évalués à mille euros (1.000.- EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt les associés, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

- 1.- Le siège social de la société est établi à L-1130 Luxembourg, 57, rue d'Anvers.
- 2.- Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:
 - a) Monsieur Bruno Miguel SARAIVA BORGES est nommé gérant technique,

b) Madame Céleste RODRIGUES DA SILVA GONCALVES est nommée gérant administratif.
La société est valablement engagée par la signature d'un des deux gérants.

Remarque

Avant la clôture des présentes, le notaire instrumentant a attiré l'attention sur la nécessité d'obtenir des autorités compétentes les autorisations requises pour exercer les activités plus amplement décrites comme objet social à l'article deux des présents statuts.

Dont acte, fait et passé à Remich, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée par le notaire instrumentant, les personnes comparantes, connues du notaire par nom, prénom, état et demeure, ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: B. SARAIVA BORGES, C. RODRIGUES DA SILVA GONCALVES, Patrick SERRES.

Enregistré à Remich, le 2 février 2012. Relation: REM/2012/111. Reçu soixante-quinze euros 75.-€

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 9 février 2012.

Patrick SERRES.

Référence de publication: 2012021331/118.

(120026509) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2012.

Axe Int (SPF) S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 87.358.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 08 février 2012

Renouvellement du mandat des administrateurs pour une durée de 6 ans:

Monsieur Aniel Gallo, 53 Route d'Arlon L-8211 Mamer, né le 06/02/1962 à Torre Annunziata

Madame Mireille Masson, 53 Route d'Arlon L-8211 Mamer, née le 13/06/1966 à Ougrée

Madame Alié Madeleine, 53 Route d'Arlon L-8211 Mamer, née le 11/10/1940 à Rendeux

Renouvellement du mandat de l'administrateur délégué pour une durée de 6 ans:

Monsieur Aniel Gallo, 53 Route d'Arlon L-8211 Mamer, né le 06/02/1962 à Torre Annunziata

Renouvellement du mandat de commissaire aux comptes pour une durée de 6 ans:

Fiduciaire Gallo et Associés (Luxembourg) S.A., RC Luxembourg B 61 096, 53 Route d'Arlon L-8211 Mamer.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2012021373/17.

(120027394) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2012.

Axe Int' S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 87.454.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 09 février 2012

Renouvellement du mandat des administrateurs pour une durée de 6 ans:

Monsieur Schoonbroodt David, demeurant au 167, rue de Verviers, Chainex B-4650 Herve, né le 31/12/1973 à Chenee

Madame Cathy Claire, demeurant au 167, rue de Verviers, Chainex B-4650 Herve, née le 16/01/1948 à Clavier

Monsieur Albert Lejeune, demeurant au 167, rue de Verviers, Chainex B-4650 Herve, né le 23/07/1946 à Fléron

Renouvellement du mandat de l'administrateur délégué pour une durée de 6 ans:

Monsieur Albert Lejeune, demeurant au 167, rue de Verviers, Chainex B-4650 Herve, né le 23/07/1946 à Fléron

Renouvellement du mandat de commissaire aux comptes pour une durée de 6 ans:

Fiduciaire et Expertise (Luxembourg) S.A., RC Luxembourg B 70 909, 53 Route d'Arlon L-8211 Mamer.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2012021374/18.

(120027515) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2012.

Mold-Masters Luxembourg Acquisitions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 130.200.

—
Rectificatif de la première version de la publication enregistrée sous référence L120025828 déposé le 13.02.2012

Les comptes annuels rectificatifs au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Jorrit Cromptvoets.

Référence de publication: 2012021514/12.

(120027448) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2012.

B.G.A. Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 118.868.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue à Luxembourg en date du 13 février 2012

Il résulte du procès-verbal que:

Monsieur Nicola GIANOLI et Monsieur Brunello DONATI ont démissionné de leur mandat d'administrateurs.

Monsieur Jeannot DIDERRICH et Monsieur Roland DE CILLIA, ayant leur adresse professionnelle 45-47 route d'Arlon, L-1140 Luxembourg, ont été nommés administrateurs de la société en remplacement des administrateurs démissionnaires jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'année 2018.

Le mandat de Madame Nathalie PRIEUR en tant qu'administrateur et le mandat de la société BENOY KARTHEISER MANAGEMENT S.à r.l. en tant que commissaire aux comptes ont été renouvelés jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'année 2018.

Luxembourg, le 13 février 2012.

Pour la société

Référence de publication: 2012021375/18.

(120027532) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2012.

Bifica Real Estate Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 199.742,27.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.
R.C.S. Luxembourg B 122.724.

—
Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 janvier 2012.

Référence de publication: 2012021377/11.

(120027112) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2012.

Amromco Lux III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: RON 62.654,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 161.402.

—
Extrait des résolutions de l'associé unique du 9 février 2012.

En date du 9 février 2012 l'associé unique de la Société a décidé comme suit:

- de nommer Robert Kendall, gérant de société, né le 16 décembre 1982 dans le Michigan aux Etats Unis D'Amérique, demeurant professionnellement au 16225, Park Ten Place, Suite 850, Houston, TX 77084, Etats Unis D'Amérique, en tant que gérant de classe A de la Société pour une durée indéterminée, et ce avec effet immédiat.

Le conseil de gérance de la Société se compose désormais comme suit:

Gérants de classe A:

- David Rutledge

- Robert Kendall

Gérants de classe B:

- ATC Managment (Luxembourg) S.à r.l.
- Hille-Paul Schut
- Cristina Lara

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 février 2012.

Hille-Paul Schut

Mandataire

Référence de publication: 2012021641/25.

(120027637) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2012.

BE Advisers S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 157.044.

—
EXTRAIT

En date du 13 février 2012, l'associé unique de la société a pris les résolutions suivantes:

1. Acceptation de la démission de Mademoiselle Kristel Segers, Gérant, avec effet au 30 décembre 2011.
2. Nomination de Monsieur Christophe Gammal, né le 9 août 1967 à Uccle, Belgique, dont l'adresse professionnelle se situe au 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, et de Monsieur Michaël Goosse, né le 29 mai 1977 à Libramont, Belgique, dont l'adresse professionnelle se situe au 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, en tant que Gérants, avec effet au 30 décembre 2011 et pour une période illimitée.
3. Madame Daphné Ribot, Gérante de la Société, a changé de nom. Désormais, elle porte le nom de femme mariée à savoir Daphné Charbonnet.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012021378/18.

(120027159) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2012.

Muppefrënn A.s.b.l., Association sans but lucratif.

Siège social: L-6170 Godbrange, 23, rue des Champs.

R.C.S. Luxembourg F 9.009.

—
STATUTEN

Im Jahr 2012, 1. Februar 2012 sind erschienen:

1. Peggy Hutmacher, wohnhaft in L-6170 Godbrange, 23, rue des Champs, Gemeindebeamtin, Luxemburgerin
2. Stéphanie Will, wohnhaft in L-4482 Belvaux, 24, rue Michel Rodange, Gemeindebeamtin, Luxemburgerin
3. Véronique Colling, wohnhaft in L-6111 Junglinster, 14, rue Tun Deutsch, Angestellte, Luxemburgerin
4. Hugo Berwouts, wohnhaft in B-6700 Waltzing, 16, rue des Essarts, Europabeamter, Belgier
5. Mario Atten, wohnhaft in L-4482 Belvaux, 24, rue Michel Rodange, Angestellter, Luxemburger

Welche hiermit eine Vereinigung ohne Gewinnzweck gründen, der dem Gesetz vom 21.04.1928 und dessen Abänderungen sowie durch die folgenden aufgestellten Statuten unterliegt.

I. Name, Sitz, Zweck, Dauer, Neutralität

Art. 1. Der Verein führt den Namen:

MUPPEFRËNN A.S.B.L.

Art. 2. Der Verein hat seinen Sitz in Godbrange, 23, rue des Champs.

Art. 3. Der Verein bezweckt folgendes:

- Die Tätigkeit ist nicht auf Gewinn gerichtet sondern strebt die artgerechte und sinnvolle Erziehung sowie Beschäftigung von Hunden vor und erstreckt sich über ganz Luxemburg.
- Das Organisieren von Veranstaltungen, Begleithundeprüfungen und Ausflügen.

Art. 4. Die Dauer des Vereins ist unbegrenzt.

Art. 5. Der Verein verfolgt ausschließlich gemeinnützige Zwecke und ist in jeder Beziehung neutral. Ausgeschlossen sind politische, religiöse und weltanschauliche Diskussionen, Aktivitäten und Tendenzen.

II. Mitgliedschaft

Der Verein besteht aus Mitgliedern, Familienmitgliedern, Ehrenmitgliedern und Spendern.

Art. 7. Dem Verein können Personen beitreten, die an seinen Zielen interessiert sind, sie ideell und finanziell unterstützen möchten oder an der Gestaltung seiner Arbeit aktiv mitwirken wollen, sowie die Richtlinien zur Mitgliedschaft anerkennen.

Art. 8. Über die Aufnahme neuer Mitglieder entscheidet der Vorstand.

Die Zahl der Mitglieder ist unbegrenzt, darf jedoch nicht unter 3 sinken.

Art. 9. Die Mitglieder erhalten keine Gewinnanteile und in ihrer Eigenschaft als Mitglied auch keine sonstigen Zuwendungen aus Mitteln des Vereins.

Art. 10. Es darf keine Person durch Verwaltungsaufgaben, die dem Zweck fremd sind, oder durch unverhältnismäßig hohe Vergütungen begünstigt werden.

Art. 11. Mitglieder müssen den vollen Beitrag zahlen. Familienmitglieder zahlen die Hälfte des Beitrags (Ehegatte / Ehegattin resp. Partner).

Art. 12. Ehrenmitglieder sind Mitglieder, die dem Verein außergewöhnliche Dienste geleistet haben, vom Vorstand in der Generalversammlung vorgeschlagen und so mit einfacher Mehrheit gewählt werden. Ehrenmitglieder, welche Ihre Wahl annehmen, brauchen keinen Beitrag zu zahlen.

Art. 13. Als Spender gelten Mitglieder welche während des laufenden Geschäftsjahres uneigennützig dem Verein Geld spenden wobei der Betrag mindestens dem Mitgliedsbeitrag der Familienmitglieder entsprechen muss und kein Stimmrecht hieraus entsteht.

Art. 14. Der Jahresbeitrag ist zum 1. Januar fällig. Er wird auf Vorschlag des Vorstandes von der Generalversammlung festgesetzt und darf 30 Euro (Index 100) nicht überschreiten und ist zahlbar in den ersten 3 Monaten. Beginnt die Mitgliedschaft nach dem 1. Oktober des laufenden Jahres, zählt diese auch für das darauf folgende Jahr.

Art. 15. Die Mitgliedschaft endet

- mit dem Austritt,
- dem Ausschluss durch die Generalversammlung,
- dem nichtbezahlen des Beitrages nach Aufforderung,
- dem Tod des Mitgliedes.

Art. 16. Jedes Mitglied verpflichtet sich die Statuten und das interne Reglement anzunehmen. Die Mitgliedschaft ist persönlich und die daraus folgenden Rechte können an keine Drittperson abgetreten werden. Die Vertretung des Mitgliedes an der Generalversammlung durch ein anderes Mitglied ist erlaubt.

Art. 17. Bei Vorliegen gewichtiger Gründe - z.B. bewusste Zuwiderhandlungen gegen den Vereinszweck, schädigendes Verhalten gegenüber dem Hundewesen - kann nur die Generalversammlung auf Vorschlag des Vorstandes ein aktives Mitglied bei 2/3 Mehrheit der abgegebenen Stimmen ausschließen.

Art. 18. Bei Ablehnung des Aufnahmegesuchs oder bei Ausschluss nach Anhörung durch den Vorstand kann offiziell Einspruch durch einen Wortführer bei der Generalversammlung erhoben werden. Letztere trifft die endgültige Entscheidung durch einfache Stimmenmehrheit. Die Begründung muss nicht vom Vorstand erklärt werden. Das auszuschließende Mitglied kann keine Mitgliedsbeiträge zurückfordern.

III. Der Verwaltungsrat (Vorstand)

Art. 19. Der Verein wird durch den Vorstand (Arbeitsgremium) geleitet. Der Vorstand wird von der Generalversammlung, unter Ausschluss der Öffentlichkeit, mit absoluter Stimmenmehrheit, jeweils für 2 Jahre gewählt. Er besteht aus Minimum 3 Vereinsmitglieder und zwar aus: Präsident (1. Vorsitzender); Vize-Präsident; (Stellvertreter des Vorsitzenden); Sekretär; Kassierer und Beisitzende.

Art. 20. Der Präsident und der Vize-Präsident müssen verschiedene Personen sein. Wenn erforderlich, ist es zulässig, zwei Ämter auf ein und dasselbe Mitglied zu vereinen und bei Bedarf kann der Vorstand erweitert werden.

Art. 21. Das Amt der jeweiligen Vorstandsmitglieder endet mit dem Ende der nächsten Generalversammlung. Alle austretenden sind wiederwählbar, sofern diese es wollen.

Art. 22. Der Vorstand ist für alle Aufgaben und Geschäfte zuständig, die nicht durch die Satzung, dem Vorstandsmitglied zugewiesen oder durch das Gesetz/Satzung der Generalversammlung vorbehalten sind.

Art. 23. Scheidet ein Vorstandsmitglied vorzeitig aus, ist ein Mitglied nicht in der Lage sein Amt bis zur nächsten Generalversammlung weiterzuführen oder sind sonstige dringende Gründe vorhanden, ein weiteres Verwaltungsmitglied zu bestellen, kann die Generalversammlung durch einstimmigen Beschluss ein weiteres Vereinsmitglied ernennen.

Art. 24. Der Vorstand versammelt sich auf Einladung des Präsidenten gegeben falls des Vizepräsidenten oder auf Antrag von mindestens 3 Mitgliedern des Vorstandes. Die Einberufung zur Sitzung hat unter Bekanntgabe der Tagesordnung mindestens 8 Tage vor dem Termin schriftlich zu erfolgen. Die Sitzung wird vom Präsidenten oder Vizepräsidenten geleitet.

Art. 25. Jede ordnungsgemäß einberufene Versammlung ist beschlussfähig, ohne Rücksicht auf die Zahl der erschienenen Mitglieder. Bei der Abstimmung entscheidet die Mehrheit der anwesenden Mitglieder jedoch bei Stimmgleichheit zählt die Stimme des Präsidenten doppelt.

Art. 26. Die Beschlüsse werden in einem Protokoll festgehalten, das vom Vorsitzenden und einem von ihm ernannten Schriftführer zu unterzeichnen ist.

Art. 27. Der Präsident wird im Falle seiner Verhinderung durch den Vizepräsidenten vertreten. Er darf von seinem Vertretungsrecht nur Gebrauch machen, wenn der Präsident tatsächlich oder rechtlich verhindert ist. Im Verhältnis nach außen ist die Vertretungsberechtigung jedoch auch dann gültig, wenn ein Verhinderungsfall nicht vorgelegen haben sollte. Er ist allein vertretungsberechtigt und vertritt den Verein nach außen hin. Im Innenverhältnis ist dieser an die Anweisungen der Mitgliederversammlung und des geschäftsführenden Vorstandes gebunden. Er ist Leiter der Mitgliederversammlung und der Vorstandssitzung.

Art. 28. Der Verwaltungsrat ist zuständig für alle administrativen und finanziellen Belange des Vereins. Die Führung der Geschäfte der Vereinigung wird vom Präsidenten oder Vize-Präsidenten des Vorstandes übernommen.

Die Sitzungen des Vorstandes sind offen für jedes Vereinsmitglied, das die Arbeit regelmäßig mittragen will.

IV. Kassenführung

Art. 29. Der Schatzmeister verwaltet eigenverantwortlich die Kasse des Vereins und führt Buch über alle Einnahmen und Ausgaben. Er entwirft für jedes Geschäftsjahr (Kalenderjahr) einen Budgetrahmen und überwacht dessen Einhaltung. Er erstellt die Jahresabschlüsse, welche von den Kassenrevisoren zu prüfen sind.

V. Generalversammlung

Art. 30. Die Generalversammlung ist das oberste Organ des Vereins. Die ordentliche Generalversammlung findet jährlich statt. Diese wird vom Vorstand im 1. Quartal nach Abschluss des Geschäftsjahres abgehalten. Die Einladung hierzu muss mindestens 14 Tage vor dem Termin unter Bekanntgabe der Tagesordnung durch den Vorstand erfolgen. Die Frist beginnt an dem Datum der Absendung des Einladeschreibens folgenden Werktag. Die Tagesordnung wird vom Vorstand festgesetzt. Sie ist beschlussfähig wenn mindestens 2/3 der Mitglieder anwesend sind und die Mehrheit der Stimmen erreicht ist. Ist dies nicht der Fall, kann anschließend eine ausserordentliche Generalversammlung einberufen werden, welche in jedem Fall, unabhängig von der anwesenden Mitgliederzahl, beschlussfähig ist. Für die Einberufung der ausserordentlichen Generalversammlung gelten die Vorschriften über die Einberufung der ordentlichen Generalversammlung.

Art. 31. Die Mitgliederversammlung entscheidet beschlusskräftig über folgende Punkte:

- Entgegennahme und Genehmigung des Jahresberichts des Verwaltungsrates
- Befund über Budget; die Kassenführung, Wahl der Kassenrevisoren und Abstimmung über eine eventuelle Auflösung
- Entlastung des Verwaltungsrates
- Die Wahl der Verwaltungsmitglieder
- Die Entscheidung betreffend den Ausschuss von Mitgliedern
- Die Festlegung des Mitgliedsbeitrages, welcher den Betrag von 30 € (Index 100) nicht überschreiten darf
- Die Beratung und Beschlussfassung über sonstige auf der Tagesordnung stehende Fragen
- Die Beschlussfassung über Änderungen der Statuten und die freiwillige Auflösung des Vereins

Art. 32. Die Art der Beschlussfassung bestimmt der Verwaltungsrat. Beschlüsse über Punkte außerhalb der Tagesordnung können nur gefasst werden, wenn 2/3 der Mitglieder es so beschließen. Die Beschlüsse der Generalversammlung werden in einem Register festgehalten.

Art. 33. Anträge der Mitglieder zur Tagesordnung sind bis spätestens 7 Tage vor dem Versammlungstermin dem Verwaltungsrat schriftlich einzureichen.

Art. 34. Abänderungen der Statuten können nur durch die Generalversammlung erfolgen, wenn 2/3 der Mitglieder anwesend sind. Änderungen müssen bei der Einberufung der Generalversammlung aufgeführt sein; ist dies nicht der Fall kann eine ausserordentliche Generalversammlung sich anschließen, bei der die Hälfte der Mitglieder ausreicht.

Art. 35. Bei Wahlen ist der gewählt, wer die meisten Stimmen erreicht. Bei Stimmgleichheit hat eine Stichwahl stattzufinden.

Art. 36. Die Generalversammlung wird vom Präsidenten, vom Vizepräsidenten oder einem von der Generalversammlung gewählten Vorsitzenden geleitet.

VI. Die Prüfungen

Art. 37. Jeder Hundebesitzer, der Mitglied ist, kann nach Abschluss eines Ausbildungskurses mit seinem Hund eine Hundeproofung ablegen. Zweck dieser Prüfung ist der Nachweis, dass der Hund so erzogen und ausgebildet ist, dass er sich zu Hause und in der Öffentlichkeit, nicht störend, belästigend oder gefährdend verhält und, dass man sich mit ihm überall ohne Beanstandung von Drittpersonen bewegen kann.

VII. Auflösung des Vereins

Art. 38. Die Auflösung des Vereins kann erfolgen durch

- In den vom Gesetz vorgesehenen Fällen
- Die Zahl der Mitglieder unter 3 sinkt
- Durch Beschluss der Generalversammlung; hierzu müssen 2/3 der Mitglieder anwesend sein. Der Antrag muss auf einer Einladung mitgeteilt werden. Diese zweite außerordentliche Versammlung beschließt ohne Rücksicht auf die Zahl der Anwesenden.

Im Falle der Auflösung erfolgt die Abwicklung durch den Präsidenten als alleinvertretungsberechtigter Liquidator, sofern die Generalversammlung nicht einen oder mehrere andere Liquidatoren bestellt.

Im Falle einer Auflösung des Vereins wird das Vermögen in einen anderen Verein oder eine Vereinigung übergehen, die einen ähnlichen oder den gleichen Zweck verfolgt.

VIII. Sonstiges

Vorstandsmitglieder und Trainer haben keinen Anspruch auf Zahlungen und/oder Zuwendung jeglicher Art.

Für alle nicht geregelten Fragen oder in Fällen, wo der Sachverhalt nicht in diesen Statuten vorgesehen ist, entscheidet, resp. gilt das Gesetz vom 21.04.1928 über die Gesellschaften ohne Gewinnzweck, und dessen Abänderungen.

Unterzeichnet am 1. Februar 2012.

Unterschriften.

Référence de publication: 2012021639/151.

(120026818) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2012.

Entrepreneurs & Opportunités S.C.A., Société en Commandite par Actions, (anc. Entrepreneurs & Opportunités S.A.).

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 138.874.

In the year two thousand and eleven, on the thirtieth of December.

Before Maître Joseph ELVINGER, Civil Law Notary, residing in Luxembourg.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of "Entrepreneurs & Opportunités S.A.", a Société Anonyme, having its registered office at 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Registry under section B number 138874, incorporated pursuant to a deed enacted by Maître Martine Schaeffer, Civil Law Notary residing in Luxembourg, on 16 May 2008, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 1507 of 18 June 2008; the Articles of Association of which have never have been amended.

The meeting is presided by Ms Sara Lecomte, private employee, professionally residing at 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Ms Anna Limosani, private employee, professionally residing at 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr. Eric Tazzieri, private employee, professionally residing at 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list. That list and proxies, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- Closed, the attendance list let appear that the five hundred (500) shares, representing the whole capital of the corporation, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders have been beforehand informed.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Change of the legal form of the Company, in order to turn it from a Société Anonyme into a Société en Commandite par Actions.

2. Change of the name of the Company into "Entrepreneurs & Opportunités S.C.A. "

3. Acknowledgment and approval of the report established by Grant Thornton Audit Lux S.A., a réviseur d'entreprises agréé, as required by article 31-1 of the Luxembourg law on commercial companies of 10 August 1915, as amended (the "Law"), and whose conclusions are as follows:

"Based on our work, no facts came to our attention which will make us believe that the value of the contributions does not correspond at least to the number and to the par value of the shares to be issued or that the global value of the Company does not correspond at least to the minimum share capital of a partnership limited by shares(Société en Commandite par Actions) after the aforesaid capital increase."

Decision to convert the existing five hundred (500) shares into five hundred (500) limited shares and decision to increase the share capital of the Company by an amount of three hundred thirty-six thousand one hundred Euros (EUR 336,100.-) so as to raise it from its current amount of fifty thousand Euros (EUR 50,000.-) to three hundred eighty-six thousand one hundred Euros (EUR 386,100.-) by creating and issuing three thousand three hundred and sixty (3,360) new limited shares and one (1) unlimited share each having a nominal value of one hundred Euros (EUR 100.-) to be subscribed and paid up by a contribution in kind consisting of a renunciation to three (3) unquestionable and immediately payable claims for a total amount of three hundred thirty-six thousand Euros (EUR 336.000.-) and one hundred Euros (EUR 100.-) in cash.

4. Acknowledgment and acceptance of the resignation of Mrs Aïda Diakite-Weyerstahl and Mr. Jean Noël Bittar and Mr. Félix Weyerstahl, from their position as Directors of the Company and the resignation of COVENTURES S.A, from its position as Statutory Auditor of the Company and discharge to be granted them.

5. Decision that Entrepreneurs & Opportunités Management Partners S.à r.l., the holder of the unlimited share, shall be general partner and manager of the Company (the "Manager").

6. Decision to appoint Mrs Aïda Diakité-Weyerstahl, Mr. Felix Weyerstahl and Mr. Jean-Noël Bittar as members of the Supervisory Board of the Company.

7. Full restatement of the Articles in order to adapt them to the new legal form of the Company so as to reflect the resolutions contemplated above.

8. Miscellaneous.

After deliberation, the shareholder passed the following resolutions:

After the foregoing was approved by the meeting, the shareholders unanimously decide what follows:

The entirety of the corporate share capital being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notices, the shareholders represented considering themselves as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

First resolution

The meeting decides to change of the legal form of the Company and to turn it from a Société Anonyme into a Corporate Partnership Limited by Shares (Société en Commandite par Actions).

Second resolution

The meeting decides to change the name of the Company into "Entrepreneurs & Opportunités S.C.A."

Third resolution

The meeting decides to acknowledge and approve the report established by Grant Thornton Audit Lux S.A., a réviseur d'entreprises agréé, as required by article 31-1 of the Luxembourg law on commercial companies of 10 August 1915, as amended (the "Law"), and whose conclusions are as follows:

"Based on our work, no facts came to our attention which will make us believe that the value of the contributions does not correspond at least to the number and to the par value of the shares to be issued or that the global value of the Company does not correspond at least to the minimum share capital of a partnership limited by shares(Société en Commandite par Actions) after the aforesaid capital increase."

Fourth resolution

The meeting decides to convert the existing five hundred (500) shares into five hundred (500) limited shares and to increase the share capital of the Company by an amount of three hundred thirty-six thousand one hundred Euros (EUR 336,100.-) so as to raise it from its current amount of fifty thousand Euros (EUR 50,000.-) to three hundred eighty-six thousand one hundred Euros (EUR 386,100.-) by creating and issuing three thousand three hundred and sixty (3,360) new Limited Shares (Actions de Commanditaire) and one (1) Unlimited Share (Action de Commandité) each having a nominal value of one hundred Euros (EUR 100.-) to be subscribed and paid up by a contribution in kind consisting of a

renunciation to three (3) unquestionable and immediately payable claims for a total amount of three hundred thirty-six thousand Euros (EUR 336,000.-) and one hundred Euros (EUR 100.-) in cash.

This contribution being made in kind, the preferential subscription right provided by the law in favour of current shareholders in case of new share's issue is not to be implemented.

Intervention - Subscription - Payment.

Furthermore appeared "Mrs Aïda Diakite-Weyerstahl", here represented by virtue of proxy;

who declared to subscribe to eight hundred and forty (840) Limited Shares (Actions de Commanditaires) and to pay them up by waiving an unquestionable and immediately payable claim, existing in its favour and against the Corporation, and by cancellation of such claim by eighty-four thousand Euros (EUR 84,000.-).

Valuation of the contribution

This claim has been audited by an independent auditor, according to articles 26-1 and 32-1 of the law on business corporations, specifically by Grant Thornton Lux Audit S.A., réviseurs d'entreprises agréé, who concludes as follows:

Conclusion

"Based on our work, no facts came to our attention which will make us believe that the value of the contributions does not correspond at least to the number and to the par value of the shares to be issued or that the global value of the Company does not correspond at least to the minimum share capital of a partnership limited by shares(Société en Commandite par Actions) after the aforesaid capital increase."

Such report, after signature "ne varietur" by the members of the board and the notary will remain here annexed.

Intervention - Subscription - Payment.

Furthermore there appeared "Mr. Felix Weyerstahl", here represented by virtue of proxy;

Who declared to subscribe to eight hundred and forty (840) Limited Shares (Actions de Commanditaires) and to pay them up by waiving an unquestionable and immediately payable claim, existing in its favour and against the Corporation, and by cancellation of such claim by eighty-four thousand Euros (EUR 84,000.-).

Valuation of the contribution

This claim has been audited by an independent auditor, according to articles 26-1 and 32-1 of the law on business corporations, specifically by Grant Thornton Lux Audit S.A., réviseurs d'entreprises agréé, who concludes as follows:

Conclusion

"Based on our work, no facts came to our attention which will make us believe that the value of the contributions does not correspond at least to the number and to the par value of the shares to be issued or that the global value of the Company does not correspond at least to the minimum share capital of a partnership limited by shares(Société en Commandite par Actions) after the aforesaid capital increase."

Such report, after signature "ne varietur" by the members of the board and the notary will remain here annexed.

Intervention - Subscription - Payment.

Furthermore there appeared "Mr. Christian Bittar, here represented by virtue proxy;

who declared to subscribe to one thousand six hundred and eighty (1,680) Limited Shares (Actions de Commanditaires) and to pay them up by waiving an unquestionable and immediately payable claim, existing in its favour and against the Corporation, and by cancellation of such claim by one hundred sixty-eight thousand Euros (EUR 168,000.-).

Valuation of the contribution

This claim has been audited by an independent auditor, according to articles 26-1 and 32-1 of the law on business corporations, specifically by Grant Thornton, réviseurs d'entreprises agréé, who concludes as follows:

Conclusion

"Based on our work, no facts came to our attention which will make us believe that the value of the contributions does not correspond at least to the number and to the par value of the shares to be issued or that the global value of the Company does not correspond at least to the minimum share capital of a partnership limited by shares(Société en Commandite par Actions) after the aforesaid capital increase."

Such report, after signature "ne varietur" by the members of the board and the notary will remain here annexed.

Intervention - Subscription - Payment.

Furthermore there appeared "Entrepreneurs & Opportunités Management Partners S. à r.l.", a Société à responsabilité limitée duly incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, registered with the Trade and Companies Registrar_Luxembourg under number B 165455 here represented by virtue of proxy granted under private seal;

which declared to subscribe to one (1) Unlimited Share (Action de Commandité) and to pay it up by a contribution in cash amounting to one hundred Euros (EUR 100.-) so that as from now on the company has at its free and entire disposal the amount of one hundred Euros (EUR 100.-); evidence of such contribution has been given to the undersigned notary through a bank certificate.

Fifth resolution

The meeting acknowledges and accepts the resignation of Mrs. Aïda Diakite-Weyerstahl, Mr. Jean Noël Bittar and Mr. Félix Weyerstahl, from their position as Directors of the Company and the resignation of COVENTURES S.A, from its position as Statutory Auditor of the Company and grants them full and complete discharge for the performance of their mandate until that date.

Sixth resolution

The meeting resolves that Entrepreneurs & Opportunités Management Partners S.à r.l., aforementioned, the holder of the Unlimited Share, shall be the General Partner and Manager of the Company (the "Manager").

Seventh resolution

The meeting decides to appoint Mrs Aïda Diakité-Weyerstahl, Mr. Felix Weyerstahl and Mr. Jean-Noël Bittar as members of the Supervisory Board of the Company for a renewable period of six (6) years.

Eighth resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, the meeting decides to fully restate the Articles of Incorporation of the Company so that as from now on they will read as follows:

"

ARTICLES OF INCORPORATION

Art. 1. Between those present this day and all persons who will become owners of the shares mentioned hereafter, a Luxembourg company under the form of a Corporate Partnership Limited by Shares (Société en Commandite par Actions) is hereby formed under the name "Entrepreneurs & Opportunités S.C.A."

Art. 2. The Company is established for an unlimited period from the date hereof. The Company may be dissolved prior to the end of its life by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation.

Art. 3. The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in other either Luxembourg or foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other way of securities, bonds, claims, options or otherwise and, the administration, the control and the development of such participations.

The Company can participate in the incorporation and the development of any financial, industrial or commercial company, either in Luxembourg or abroad, and grant any assistance, loan, advance or guarantee to companies in which it has a direct and substantial interest.

The Company can lend or borrow money in any form whatsoever, with or without interests, and proceed to bond issue.

The Company can perform any movable, financial or industrial, commercial operations connected directly or indirectly to its corporate object and have a commercial establishment opened to the public. She can also make all the property deals, such as the purchase, the sale, the operation and the management of real estate properties.

It can perform its corporate object directly or indirectly under the name of the Company or on behalf of third parties, only or in association, by making any operations likely to favor the aforementioned object or that of the companies in which it holds participating interests.

Art. 4. The registered office of the Company is established in Luxembourg.

Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the registered office of the Company, the registered office of the Company may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have any effect on this company's nationality, which, notwithstanding this temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg company.

Art. 5. The subscribed capital is fixed at three hundred eighty-six thousand one hundred Euros (EUR 386,100.-) represented by one (1) Unlimited Share (Action de Commandité) and three thousand eight hundred sixty (3,860) Limited Shares (Actions de Commanditaire), having a par value of one hundred Euros (EUR 100.-) each.

The authorised capital is set at five hundred thousand Euros (EUR 500,000.-).

The Manager is authorised to issue Limited Shares ("Manager Issued Shares") up to the limit of the Authorised Capital from time to time subject as follows:

The above authorisation will expire five years after the date of incorporation of the Company provided that a further period or periods of authorisation following that period may be approved by Shareholders' Resolution to the extent permitted by the 1915 Law;

The Manager may limit or cancel the Shareholders' preferential rights to subscribe for the Manager Issued Shares and may issue the Manager Issued Shares to such persons and at such price with or without a premium and paid up by contribution in kind or for cash or by incorporation of claims or capitalisation of reserves (including in favour of new Shareholders) or in any other way as the Manager may determine, subject to the 1915 Law.

The Manager is authorised to:

- do all things necessary or desirable to amend this Article 5 in order to reflect and record any change of issued and authorised Share capital;
- take or authorise any actions necessary or desirable for the execution and/or publication of such amendment in accordance with Luxembourg Law;
- delegate to any person the duties of accepting subscriptions and receiving payment for any Manager Issued Shares and enacting any issue of Manager Issued Shares before a notary.

The Shares are in registered form.

The Company may establish a share premium account (the "Share Premium Account") into which any premium paid on any Share is to be transferred. Decisions as to the use of the Share Premium Account are to be taken by the Shareholder (s) or the Manager as the case may be, subject to the 1915 Law and these Articles.

The Company may, without limitation, accept equity or other contributions without issuing Shares or other securities in consideration for the contribution and may credit the contributions to one or more accounts. Decisions as to the use of any such accounts are to be taken by the Shareholder(s) or the Manager as the case may be, subject to the 1915 Law and these Articles. For the avoidance of doubt, any such decision may, but need not, allocate any amount contributed to the contributor.

All Shares have equal rights subject as otherwise provided in these Articles.

The subscribed share capital may be increased by a Shareholders' Resolution adopted in accordance with the conditions required for the amendment of the Articles and in accordance with Luxembourg Law.

The Company may acquire its Shares or reduce its subscribed share capital and/or its Authorised Capital subject as provided in the 1915 Law.

If any Shares are issued on terms that they are not fully paid up on issue, then payment of the balance due shall be made at such time and upon such conditions as the Manager may determine provided that all such Shares are treated equally.

The Company may have a sole Shareholder subject to the provision of the Law. The death or dissolution of a sole Shareholder will not result in the dissolution of the Company.

The subscribed capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation.

Art. 6. All Limited Shares (Actions de Commanditaire) are freely transferable.

Art. 7. No assignment amongst shareholders or from any shareholder to his heirs-at-law of shares of Unlimited Share (Action de Commandité) shall be made without the approval of the shareholders holding the simple majority of the Unlimited Shares (Action de Commandité) and voting as a category of shareholders. In case of refusal of the proposed assignment, the holders of Unlimited Share (Action de Commandité) to be transferred may, in the month of the refusal, propose another beneficiary.

In case of another refusal of the assignment by the shareholders holding the majority of the Unlimited Shares (Actions de Commandité), these shareholders refusing the assignment shall have to acquire in proportion to their shareholding in the Unlimited Shares (Actions de Commandité) the shares proposed to the sale at a price representing the market value finally determined and without any resort by the board of auditors, acting as referee in accordance with the Civil Procedure Code.

Art. 8. The Unlimited Shares (Actions de Commandité) shall be in registered form. The Limited Shares (Actions de Commanditaire) shall be in a registered form or in a bearer form, upon the shareholders choice.

The certificates of the Limited Shares (Actions de Commanditaire) may (registered shares) or have to (bearer shares) be issued under the wording that the General Partner and Manager shall require. The certificates of shares shall be signed by the General Partner and Manager.

All the registered shares shall be registered in a shareholders' register to be maintained by the Company. The register will contain the name of each shareholder, its effective or elected domicile, the number of shares of each category owned and the paid up amount of each shares.

All assignment of registered shares amongst shareholders or from a shareholder to his heirs-at-law will be entered on the register of shares and each inscription shall be signed by the General Partner and Manager, or by any authorised person appointed by him.

The company shall consider the person in whose name the shares are registered as the full owner of the shares. If a registered shareholder does not provide any address where the notices and information issued by the company can be sent, this should be mentioned in the shareholders' register and the address of the shareholder shall be supposed to be the Head Office of the company or another address which shall be registered until such holder provides another address to the company.

Art. 9. The owner of Unlimited Shares (Actions de Commandité) is liable for all losses which cannot be recovered on the company's assets.

The General Partner and Manager is not however bound by the reimbursement to the other shareholders of the paid amounts on the Limited Shares (Actions de Commanditaire).

The holders of Limited Shares (Actions de Commanditaire) are only liable in proportion to their shareholding.

Art. 10. Any Unlimited Share (Actions de Commandité) and any Limited Share (Actions de Commanditaire) is carrying one voting right in the general meeting, except as otherwise required by the law.

All the voting shares shall vote as one category of shares, except for the amendment to the articles of incorporation affecting the rights of the different categories. The issues of new shares shall not be considered as amendments to these articles of incorporation, requiring a vote for each category of shares.

The distribution of dividends shall be determined by the General Partner and Manager with the approval of the general meeting of voting shareholders.

The General Partner and Manager is authorised to proceed to the payment of a provision of dividends within the bounds laid down by the law.

Art. 11. Any regularly constituted meeting of shareholders of the company shall represent the entire body of shareholders of the Company and shall be presided over by a chairman appointed by the General Partner and Manager. The meeting of shareholders shall deliberate only on the matters which are not reserved to the General Partner and Manager by the articles of incorporation. In addition, no decision shall be validly taken without the approval of the General Partner and Manager.

Art. 12. The annual General Meeting of shareholders shall be held on the third Friday of the month of June at 1.00 p.m.

The other general meetings of shareholders may be held at a time and a place as specified in the convening notice of meetings. Unless otherwise provided herein, the notice for convocations and the general meetings shall be subject to the conditions and delays foreseen by the law.

Any shareholders can take part in the general meeting by appointing in writing or by cable telex or telefax another person as proxy. Except as otherwise required by law, resolutions at the meeting of shareholders, shall be passed by a simple majority of those present and voting.

Art. 13. The general meeting may be convened by the General Partner and Manager or by the Supervisory Board by way of a notice fixing the agenda of the meeting sent by registered letter to the address of the shareholders, if the company knows it, and published, if required, according to the Luxembourg law.

If all the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice of publication.

Art. 14. The General Partner and Manager shall be "Entrepreneurs & Opportunités Management Partners S.à r.l.", prenamed (hereinafter the "General Partner and Manager").

Art. 15. The General Partner and Manager is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition on the Company's interest and shall be refunded all expenses relative to his quality of . General Partner and Manager

Art. 16. The General Partner and Manager may, at any time, appoint agents of the company as required for the affairs and management of the company, provided the owners of shares of General Partner and Manager cannot act on behalf of the company without losing the benefit of their limited liability. The appointed agents shall be entrusted with the powers and duties conferred to them by the General Partner and Manager.

Art. 17. No contracts or other transactions between the company and any other company or entity shall be affected or invalidated by the fact that the General Partner and Manager or any one or more of the directors and officers are interested in, or is a director, or officer or employee of such other company or entity. Any General Partner and Manager or officer of the company who serves as director, officer or employee of any company who serves as director, officer or employee of any company or entity with which the company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or entity, be prevented from considering and voting upon any matters with respect to such contract or other business.

Art. 18. The company will be bound by the single signature of the General Partner and Manager or by the single or joint signatures of any person to whom such power shall be delegated by the General Partner and Manager.

Art. 19. The supervision of the operation of the company will be entrusted to a board of auditors of at least three members. They are elected by the general meeting for a maximum period of six years. The statutory auditors may at any time be removed and replaced with or without justification by the shareholders.

Art. 20. The accounting year of the company begins on the first of the month of January and terminates on the thirty-first of the month of December.

Art. 21. The annual net profit shall be allocated as follows:

1) Five percent (5%) of the net profit shall be allocated at the legal reserve. This allocation shall cease to be required as soon as long as such surplus reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the company.

2) The remainder shall be either distributed to the shareholders, either allocated to one or more special reserves or carried forward in accordance with the decisions of the general meeting of shareholders.

Art. 22. In the event of dissolution of the company, liquidation shall be carried out by the General Partner and Manager.

Art. 23. These articles may be amended from time to time by a meeting of shareholders, subject to the quorums and voting requirements provided by Luxembourg law.

All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the law of 10th August, 1915 governing Commercial Companies."

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately two thousand Euros (EUR 2,000.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up and duly enacted in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille onze, le trente décembre.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "Entrepreneurs & Opportunités S.A.", ayant son siège social 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg section B numéro 138874, constituée suivant acte reçu par Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 16 mai 2008, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 1507 du 18 Juin 2008; et dont les statuts n'ont jamais été modifiés.

L'assemblée est présidée par Madame Sara Lecomte, employée privée, demeurant professionnellement 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Anna Limosani, employée privée, demeurant professionnellement 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Eric Tazzieri, employé privé, demeurant professionnellement 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-jointes pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Clôturée, cette liste de présence fait apparaître que les 500 (cinq cents) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Modification de la forme juridique de la Société pour la transformer de société anonyme en société en commandite par actions.

2. Modification de la dénomination de la Société en "Entrepreneurs & Opportunités S.C.A."

3. Confirmation et approbation du rapport établi par Grant Thornton Lux Audit S.A., réviseur d'entreprises agréé, tel que requis par l'article 31-1 de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, modifiée (la "Loi"), et dont les conclusions sont les suivantes:

"Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse penser que la valeur des apports ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie ou que la valeur globale de la Société ne correspond pas au moins au capital minimum d'une société en commandite par actions après l'augmentation de capital précitée."

Décision de convertir les 500 (cinq cents) actions existantes en 500 (cinq cents) actions de commanditaire et décision d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de EUR 336.100,- (trois cent trente-six mille cent Euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 50.000,- (cinquante mille Euros) à EUR 386.100,- (trois cent quatre-vingt six mille cent Euros) par la création et l'émission de 3.360 (trois mille trois cent soixante) nouvelles actions de commanditaire et une (1) action de commandité ayant chacune une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) devant être souscrites et payées par renonciation à 3 (trois) créances certaines, liquides et exigibles à concurrence d'un montant total de EUR 336.000,- (trois cent trente-six mille Euros) et par un apport en numéraire de EUR 100,- (cent Euros).

4. Confirmation et acceptation de la démission de Madame Aïda Diakité-Weyerstahl et Messieurs Jean Noël Bittar, Félix Weyerstahl, de leur fonction d'Administrateurs de la Société et de COVENTURES S.A, Société Anonyme, en tant que Commissaire aux Comptes de la société et décision de leur donner décharge.

5. Décision de nommer "Entrepreneurs & Opportunités Management Partners S.à r.l.", détenteur de l'action de commandité, en qualité de gérant commandité de la Société (le "Gérant Commandité").

6. Décision de nommer Madame Aïda Diakité-Weyerstahl, Monsieur Felix Weyerstahl et Monsieur Jean-Noël Bittar en tant que membres du conseil de surveillance.

7. Refonte totale des Statuts afin de les adapter à la nouvelle forme sociale de la Société et ainsi refléter les résolutions envisagées ci-dessus.

8. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

L'intégralité du capital social étant représentée à la présente l'Assemblée, l'Assemblée décide de renoncer aux formalités de convocation, les actionnaires représentés se considérant dûment convoqués et déclarent par ailleurs avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Première résolution

L'Assemblée décide de modifier la forme légale de la Société pour la transformer de Société Anonyme en Société en Commandite par Actions

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de changer la dénomination de la Société en "Entrepreneur & Opportunités S.C.A."

Troisième résolution

L'Assemblée prend connaissance et approuve le rapport établi par Grant Thornton Lux Audit S.A., réviseur d'entreprises agréé, tel que requis par l'article 31-1 de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, modifiée (la "Loi"), et dont les conclusions sont les suivantes:

"Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse penser que la valeur des apports ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie ou que la valeur globale de la Société ne correspond pas au moins au capital minimum d'une société en commandite par actions après l'augmentation de capital précitée."

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de convertir les 500 (cinq cents) actions existantes en 500 (cinq cents) actions de commanditaire et décision d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de EUR 336.100,- (trois cent trente-six mille cent Euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 50.000,- (cinquante mille Euros) à EUR 386.100,- (trois cent quatre-vingt six mille cent Euros) par la création et l'émission de 3.360 (trois mille trois cent soixante) nouvelles actions de commanditaire et une (1) action de commandité ayant chacune une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) devant être souscrites et payées par renonciation à 3 (trois) créances certaines, liquides et exigibles à concurrence d'un montant total de EUR 336.000,- (trois cent trente-six mille Euros) et par un apport en numéraire de EUR 100,- (cent Euros).

Cet apport étant réalisé en nature, la mise en oeuvre du droit préférentiel de souscription prescrit par la loi en faveur des actionnaires existants en cas d'émission d'actions nouvelles n'est pas d'application.

Intervention - Souscription - Libération

Est ensuite intervenue aux présentes "Madame Aïda Diakité-Weyerstahl", ici représentée en vertu d'une procuration; laquelle, par son représentant susnommé, a déclaré souscrire à 840 (huit cent quarante) actions de commanditaires et les libérer intégralement par renonciation à une créance certaine, liquide et immédiatement exigible, existant à son

profit et à charge de la Société, et en annulation de cette même créance à concurrence de EUR 84.000,- (quatre-vingt quatre mille Euros).

Rapport d'évaluation de l'apport.

Cet apport fait l'objet d'un rapport établi par le réviseur d'entreprises agréé Grant Thornton Lux Audit S.A., Société Anonyme, conformément aux stipulations des articles 26-1 et 32-1 de la loi sur les sociétés commerciales et qui conclut de la manière suivante:

Conclusion

"Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse penser que la valeur des apports ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie ou que la valeur globale de la Société ne correspond pas au moins au capital minimum d'une société en commandite par actions après l'augmentation de capital précitée."

Ledit rapport, signé ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

Intervention - Souscription - Libération

Est ensuite intervenue aux présentes "Monsieur Felix Weyerstahl ", ici représenté en vertu d'une procuration;

lequel, par son représentant susnommé, a déclaré souscrire à 840 (huit cent quarante) actions de commanditaire et les libérer intégralement par renonciation à créance certaine, liquide et immédiatement exigible, existant à son profit et à charge de la Société, et en annulation de cette même créance à concurrence de EUR 84.000,-(quatre-vingt quatre mille Euros).

Rapport d'évaluation de l'apport.

Cet apport fait l'objet d'un rapport établi par Grant Thornton Lux Audit S.A., réviseur d'entreprises agréé, conformément aux stipulations des articles 26-1 et 32-1 de la loi sur les sociétés commerciales et qui conclut de la manière suivante:

Conclusion

"Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse penser que la valeur des apports ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie ou que la valeur globale de la Société ne correspond pas au moins au capital minimum d'une société en commandite par actions après l'augmentation de capital précitée."

Ledit rapport, signé ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

Intervention - Souscription - Libération

Est ensuite intervenu aux présentes "Monsieur Christian Bittar", ici représenté en vertu d'une procuration;

lequel, par son représentant susnommé, a déclaré souscrire à 1.680 (mille six cent quatre-vingt) actions de commanditaire et les libérer intégralement par renonciation à une créance certaine, liquide et immédiatement exigible, existant à son profit et à charge de la Société, et en annulation de cette même créance à concurrence de EUR 168.000,- (cent soixante-huit mille Euros).

Rapport d'évaluation de l'apport.

Cet apport fait l'objet d'un rapport établi par Grant Thornton Lux Audit S.A., réviseur d'entreprises agréé conformément aux stipulations des articles 26-1 et 32-1 de la loi sur les sociétés commerciales et qui conclut de la manière suivante:

Conclusion

"Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse penser que la valeur des apports ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie ou que la valeur globale de la Société ne correspond pas au moins au capital minimum d'une société en commandite par actions après l'augmentation de capital précitée."

Ledit rapport, signé ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

Intervention - Souscription - Libération

Est ensuite intervenue aux présentes "Entrepreneurs & Opportunités Management Partners S.à r.l. ", une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 40 avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés_Luxembourg sous le numéro B 165455, ici représentée en vertu d'une procuration délivrée sous seing privé;

laquelle, par son représentant susnommé, a déclaré souscrire à 1 (une) action de commandité ayant une valeur nominale de EUR 100,- (cent Euros) et la libérer intégralement par apport en numéraire de sorte que la société a dès maintenant à sa libre et entière disposition la somme de EUR 100,- (cent Euros) ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant par production d'un certificat bancaire.

Cinquième résolution

L'Assemblée confirme et accepte la démission de Madame Aïda Diakite-Weyerstahl et Messieurs Jean Noël Bittar, Félix Weyerstahl, de leur fonction d'Administrateurs de la Société COVENTURES S.A, Société anonyme, ayant son siège social 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg de ses fonctions de Commissaire aux Comptes et leur donne décharge pleine et entière pour l'exécution de leur mandat jusqu'à ce jour.

Sixième résolution

L'Assemblée décide que "Entrepreneurs & Opportunités Management Partners S.à r.l.", précitée, détenteur de l'action de commandité, sera l'actionnaire commandité et le gérant commandité de la Société (le "Gérant Commandité").

Septième résolution

L'Assemblée décide de nommer Madame Aïda Diakité-Weyerstahl, Monsieur Felix Weyerstahl et Monsieur Jean-Noël Bittar en tant que membres du conseil de surveillance pour une période de 6 (six) ans renouvelable.

Huitième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de procéder à une refonte complète des statuts pour leur donner la teneur suivante:

"

STATUTS

Art. 1^{er}. Il existe entre les comparants et tous ceux qui deviendront associés par la suite une société luxembourgeoise sous forme de Société en Commandite par Actions sous la dénomination de "Entrepreneurs & Opportunités S.C.A."

Art. 2. La société est constituée pour une durée illimitée, à compter de ce jour. Elle peut être dissoute anticipativement par décision de l'assemblée générale statuant comme en matière de modification des statuts.

Art. 3. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères ou toute autre forme de placement, l'acquisition par achat, souscription, ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, l'administration, le contrôle, le développement de telles participations.

La Société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, et leur prêter concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La Société peut prêter ou emprunter sous toutes les formes, avec ou sans intérêts, et procéder à l'émission d'obligations.

La société peut réaliser toutes opérations mobilières, financières ou industrielles, commerciales liées directement ou indirectement à son objet et avoir un établissement commercial ouvert au public. Elle pourra également faire toutes les opérations immobilières, telles que l'achat, la vente, l'exploitation et la gestion d'immeubles.

Elle pourra réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour le compte de tiers, seule ou en association, en effectuant toutes opérations de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg.

Au cas où le Gérant Commandité estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 5. Le capital social est fixé à EUR 386.100,- (trois cent quatre-vingt mille cent Euros) réparti en 1 (une) action de commandité et 3.860(trois mille huit cent soixante) actions de commanditaire, chacune d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent Euros).

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Le capital autorisé est fixé à EUR 500.000,- (cinq cent mille Euros).

Le Gérant Commandité est autorisé à émettre de temps à autre des Actions de Commandités (les "Actions Emises par le Gérant Commandité") dans les limites du Capital Autorisé comme suit:

l'autorisation susmentionnée expirera cinq ans à partir de la date de constitution de la Société étant entendu qu'une ou des période(s) d'autorisation supplémentaires suite à cette période pourra ou pourront être approuvée(s) par Résolution des Actionnaires dans les limites autorisées par la Loi de 1915;

Le Gérant Commandité peut limiter ou supprimer les droits préférentiels des Actionnaires de souscrire aux Actions Emises par le Gérant Commandité et peut émettre les Actions Emises par le Gérant Commandité à de telles personnes et à un tel prix avec ou sans prime et payé par apport en nature ou en numéraire ou par incorporation de créances ou capitalisation de réserves (notamment en faveur des nouveaux Actionnaires) ou de toute autre manière que le Gérant Commandité peut déterminer, sous réserve de la Loi de 1915.

Le Gérant Commandité est autorisé à:

- entreprendre toutes actions nécessaires ou souhaitables aux fins de modifier le présent Article 5 en vue de refléter et enregistrer tout changement du capital social émis;
- entreprendre ou autoriser toutes actions nécessaires ou souhaitables pour l'exécution et/ou la publication d'une telle modification en conformité avec la Loi Luxembourgeoise;
- déléguer à toute personne le pouvoir de recueillir les souscriptions et recevoir paiement des Actions Emises par le Gérant Commandité et de faire acter toute émission d'Actions Emises par le Gérant Commandité par-devant notaire.

Les Actions sont émises sous forme nominative.

La Société peut créer un compte de prime d'émission (le "Compte de Prime d'Emission") sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Les décisions quant à l'utilisation du Compte de Prime d'Emission doivent être prises par le(s) Gérant Commandité(s) sous réserve de la Loi de 1915 et des présents Statuts.

La Société peut, sans limitation, accepter du capital ou d'autres apports sans émettre de Parts Sociales ou autres titres en contrepartie de l'apport et peut affecter les apports à un ou plusieurs comptes. Les décisions quant à l'utilisation de tels comptes doivent être prises par le(s) Gérant Commandité(s) sous réserve de la Loi de 1915 et des présents Statuts. Pour éviter tout doute, toute décision peut, mais ne doit pas nécessairement, allouer tout montant apporté à l'apporteur.

Toutes les Parts Sociales donnent droit à des droits égaux, sous réserve de dispositions contraires prévues par présents Statuts.

Le capital social souscrit peut être augmenté par la Résolution des Actionnaires adoptée selon les conditions requises pour la modification des Statuts et en conformité avec la Loi Luxembourgeoise.

La Société peut acquérir ses Actions ou réduire son capital social souscrit et/ou son Capital Autorisé sous réserve de la Loi de 1915.

Dans le cas où les actions émises à terme ne sont pas intégralement libérées à l'émission, le paiement du solde s'effectuera au moment et aux conditions que le Gérant Commandité détermine et à condition que ces Actions soient traités équitablement.

La Société peut avoir un Actionnaire unique assujetti aux dispositions de la Loi. Le décès ou la dissolution de l'Actionnaire unique n'entraînera pas la dissolution de la Société.

Art. 6. Toutes les actions de commanditaire peuvent être transférées librement.

Art. 7. La cession entre vifs ou pour cause de mort des actions de commandité doit être approuvée par des actionnaires possédant la majorité simple de ces actions de commandité et votant comme une catégorie d'actionnaires. Au cas du refus d'un transfert proposé, les titulaires d'actions de commandité à transférer pourront, dans le mois du refus, proposer un autre bénéficiaire.

Au cas où les actionnaires détenant la majorité d'actions de commandité refuseraient encore le transfert, ces actionnaires refusant le transfert devront, en proportion de leur participation dans les actions de commandité, acquérir les actions de commandité proposées à la vente au prix représentant la valeur du marché déterminée de manière définitive et sans recours par le conseil de surveillance formé par les commissaires aux comptes en fonction, agissant comme arbitre en conformité des dispositions du code de procédure civile tel qu'il sera en vigueur.

Art. 8. Les actions de commandité sont émises uniquement sous forme nominative. Les actions de commanditaire sont émises sous forme nominative ou au porteur au choix des actionnaires.

Des certificats d'actions de commanditaire pourront (actions nominatives) ou devront (actions au porteur) être émis sous le libellé que le commandité désignera. Les certificats d'actions seront signés manuellement ou par griffe par le commandité.

Toutes les actions nominatives seront enregistrées dans un registre des actionnaires qui sera tenu par la société. Ce registre contiendra le nom de chaque actionnaire, son domicile réel ou élu, le nombre des actions qu'il détient divisé entre les différentes catégories ainsi que le montant libéré sur chacune de ces actions.

Chaque cession d'actions nominatives entre vifs ou pour cause de mort sera portée sur ce registre et chacune de ces inscriptions sera signée par le commandité, ou par toute autre personne désignée par lui.

La société peut considérer la personne dont le nom figurera au registre des actionnaires comme le propriétaire des actions.

Au cas où un détenteur d'actions nominatives ne fournirait pas une adresse à laquelle tous les avis et informations émanant de la société pourront être envoyés, mention pourra en être faite sur le registre des actionnaires et l'adresse de ce détenteur d'actions sera censée être au siège social de la société ou à telle autre adresse qui pourra être portée au registre jusqu'à ce que pareil détenteur fournisse une autre adresse à la société.

Art. 9. Le propriétaire d'actions de commandité est responsable de toutes dettes et pertes ne pouvant être payées sur les actifs de la société.

L'actionnaire commandité n'est cependant pas tenu envers les autres actionnaires au remboursement des montants payés sur les actions de commanditaires.

Les détenteurs d'actions de commanditaire ne sont tenus que de leurs mises dans la société.

Art. 10. Toute action de commandité et toute action de commanditaire comporte un droit de vote à chaque assemblée d'actionnaires, sauf disposition contraire de la loi luxembourgeoise.

Toutes les actions voteront comme une seule catégorie d'actions, sauf pour la modification des statuts affectant les droits des diverses catégories. Les émissions de nouvelles actions ne seront point considérées comme des modifications des statuts, nécessitant un vote pour chaque catégorie d'actions.

Les distributions de dividendes seront déterminées par le commandité avec l'approbation par l'assemblée générale des actions votantes.

Le commandité est autorisé à procéder au versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Art. 11. Toute assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la société et sera présidée par un président désigné par le commandité. L'assemblée générale délibérera uniquement sur celles des matières qui ne sont pas réservées au commandité par ces statuts. En outre aucune décision ne sera valablement prise sans l'accord du commandité.

Art. 12. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra au siège social de la société, le troisième vendredi du mois de juin à 13h00.

Les autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans l'avis de convocation.

Sauf disposition contraire des statuts, les avis de convocation et les assemblées des actionnaires seront soumis aux conditions et délais prévus par la loi.

Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit ou par télégramme, télex ou téléfax, une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi, les résolutions de l'assemblée générale des actionnaires seront prises à la majorité simple des actionnaires présents et votants.

Art. 13. Les assemblées générales peuvent être convoquées par le commandité ou par le conseil de surveillance des commissaires, par un avis indiquant l'ordre du jour envoyé par lettre recommandée aux actionnaires et envoyée à leur adresse si elle est connue par la société et publié, s'il y a lieu, conformément à la loi luxembourgeoise.

Si cependant tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée et s'ils déclarent qu'ils ont été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut être tenue sans autre convocation.

Art. 14. Le gérant commandité sera "Entrepreneurs & Opportunités Management Partners S.à r.l.", prénommée (désignée aux termes de ces statuts comme le "gérant commandité").

Art. 15. Le gérant commandité dispose des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la société et sera indemnisé de toutes dépenses relatives à sa qualité de gérant commandité.

Art. 16. Le gérant commandité peut, à tout moment, nommer des agents de la société tel que nécessaire pour les opérations et la gestion de celle-ci sous réserve toutefois que les propriétaires d'actions de commanditaire ne peuvent agir au nom de la société sans perdre le bénéfice de leur responsabilité limitée. Les agents nommés auront les pouvoirs et devoirs qui leur auront été conférés par le commandité.

Art. 17. Aucun contrat ni aucune transaction entre la société et une autre société ou entité ne pourra être affecté ou invalidé par le fait que le commandité ou un ou plusieurs agents ont un intérêt dans cette autre société ou entité ou en sont administrateurs, responsables ou employés. Tout commandité ou responsable de la société qui est administrateur ou responsable d'une société ou entité avec laquelle la société passe des contrats ou entre autrement en relations d'affaires ne saurait être, en raison de cette affiliation avec une autre société ou entité, privé du droit de délibérer et de voter sur les matières ayant trait à pareil contrat ou affaire.

Art. 18. La société sera engagée par la signature individuelle du commandité ou par les signatures individuelle ou conjointes de toutes personnes porteuses de pouvoirs conférés par le commandité.

Art. 19. Les opérations de la société seront supervisées par un conseil de surveillance composé de trois commissaires au moins. Ceux-ci seront élus par l'assemblée générale pour une période de six ans maximum, étant entendu cependant

que les commissaires pourront être démis avec ou sans motivation et remplacés à tout moment par un vote des actionnaires.

Art. 20. L'exercice social de la société commencera le premier du mois de janvier et se terminera le trente et un du mois de décembre de chaque année.

Art. 21. Le bénéfice net de la société sera réparti comme suit:

1) avant toute autre affectation ou distribution, cinq pour cent du bénéfice net sera affecté à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire aussitôt et aussi longtemps que cette réserve aura atteint dix pour cent du capital social;

2) le solde sera soit distribué aux actionnaires, soit affecté à une ou plusieurs réserves spéciales, soit reporté à nouveau pour l'exercice suivant en fonction des décisions de l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 22. En cas de dissolution de la société, il sera procédé à la liquidation par les soins du commandité.

Art. 23. Les présents statuts pourront être modifiés ainsi qu'il appartiendra par une assemblée générale des actionnaires soumise aux conditions de quorum et de vote requises par la loi luxembourgeoise.

Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et des lois modificatives."

Frais et Dépense

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de EUR 2.000,- (deux mille Euros).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française.

Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: S. Lecomte, A. Limosani, E. Tazzieri, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 5 janvier 2012. Relation: LAC/2012/889. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): I. Thill.

Référence de publication: 2012013988/650.

(120016412) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2012.

Lasti S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 166.646.

— STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the sixteenth of December.

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, (Grand-Duchy of Luxembourg).

THERE APPEARED:

Mr. Carl Richard CHRISTENSEN, entrepreneur, born in Lolland (Denmark) on May 13, 1959, residing at Skovvænget 5, DK-4600 Køge, Denmark, here represented by Mrs. Charlotte Lahaije-Hultman, private employee, with professional address at 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given in Marbella on November 15th, 2011.

The said proxy, signed "ne varietur" by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

The appearing party, represented as above stated, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is "Lasti S.à r.l." (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10th, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), these articles of incorporation (the

Articles) as well as any shareholders agreement, which might be entered into between the shareholders from time to time (the Shareholders Agreement).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the board of managers. The registered office may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. Where the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The object of the Company is to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign companies or enterprises and to acquire through participations, contributions, underwriting, purchases or options, negotiation or in any other way any securities, rights, patents and licences, and other property, rights and interest in property as the company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same; to enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions, and to grant to any holding company, subsidiary, or affiliated company, or any other company associated in any way with the Company, or the said holding company, subsidiary or affiliated company, in which the Company has a direct or indirect financial interest, any assistance, loans, advances or guarantees; to borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed and to perform any and all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

3.2. The Company may particularly participate in all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of securities or participating interests in any Luxembourg or foreign companies or enterprises in whatever form directly or indirectly related to real estate investments, as well as the administration, the management, the control and the development of such securities or participating interests. The Company may use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities or participating interests of whatever origin directly or indirectly related to real estate investments, participate in the creation, the development and the control of any company or enterprise directly or indirectly related to real estate investments, acquire by way of contribution, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities or participating interests related to real estate investments, realize a return on such securities or participating interests by way of sale, transfer, exchange, development or otherwise, and may grant to the companies or enterprises in which it has securities or participating interests any support, loans, advances or guarantees.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited duration.

4.2. The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The share capital is set at EUR 12,500.00 (twelve thousand five hundred euro), represented by 500 (five hundred) shares in registered form, having a par value of EUR 25.00 (twenty-five euro) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital may be increased or decreased in one or several times by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2. Subject to any contrary provision contained in the Shareholders Agreement, shares are freely transferable among shareholders.

Where the Company has a sole shareholder, shares are freely transferable to third parties.

Shares may not be transferred to non-shareholders unless all shareholders unanimously agree thereto in a general meeting and subject to any contrary provision contained in the Shareholders Agreement.

Furthermore it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the Law.

A share transfer is only binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

6.3. A register of shareholders is kept at the registered office and may be examined by each shareholder upon request.

6.4. The Company may redeem its own shares provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a reduction of the Company's share capital.

III. Management - Representation

Art. 7. Appointment and Removal of managers.

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office in conformity with the provisions of the Shareholders Agreement, if any. The managers need not be shareholders.

7.2. The managers may be removed at any time (with or without cause) by a resolution of the shareholders.

Art. 8. Board of managers. If several managers are appointed, they constitute the board of managers (the Board) composed of two classes of managers (A and B).

8.1. Powers of the board of managers

(i) Subject to any contrary provision contained in the Shareholders Agreement, all powers not expressly reserved to the shareholders by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, who has all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object.

(ii) Special and limited powers may be delegated for specific matters to one or more agents by the Board.

8.2. Procedure

(i) The Board meets upon the request of any manager, at the place indicated in the convening notice which, in principle, is in Luxembourg.

(ii) Written notice of any meeting of the Board is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a manager, either before or after a meeting. Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant a power of attorney to another manager in order to be represented at any meeting of the Board.

(v) The Board can validly deliberate and act only if all its members are present or represented. Resolutions of the Board are validly taken by a qualified majority of at least two thirds (2/3) of the votes of all the managers, being present or represented, provided that there is one class A manager and one class B manager present. The resolutions of the Board are recorded in minutes signed by the chairman of the meeting or, if no chairman has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by these means is deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (the Managers Circular Resolutions), are valid and binding as if passed at a Board meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

8.3. Representation

(i) The Company is bound towards third parties in all matters by the joint signatures of an A class manager and of a B class manager.

(ii) The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

Art. 9. Sole manager.

9.1. If the Company is managed by a sole manager, any reference in the Articles to the Board or the managers is to be read as a reference to such sole manager, as appropriate.

9.2. The Company is bound towards third parties by the signature of the sole manager.

9.3. The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

Art. 10. Liability of the managers.

10.1. The managers may not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitments validly made by them in the name of the Company, provided such commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(s)

Art. 11. General meetings of shareholders and Shareholders circular resolutions.

11.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the shareholders are adopted at a general meeting of shareholders (the General Meeting) or by way of circular resolutions (the Shareholders Circular Resolutions).

(ii) Where resolutions are to be adopted by way of Shareholders Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the shareholders, in accordance with the Articles. Shareholders Circular Resolutions signed by all the shareholders are valid and binding as if passed at a General Meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

(iii) Each share entitles to one (1) vote.

11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders are convened to General Meetings or consulted in writing at the initiative of any manager or shareholders representing more than one-half of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting is given to all shareholders at least eight (8) days in advance of the date of the meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) General Meetings are held at such place and time specified in the notices.

(iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

(v) A shareholder may grant a written power of attorney to another person, whether or not a shareholder, in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders Circular Resolutions are passed by an unanimous decision of all shareholders.

(vii) The Articles are amended with the unanimous consent of all shareholders.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase of a shareholder's commitment in the Company require the unanimous consent of the shareholders.

Art. 12. Sole shareholder.

12.1. Where the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers conferred by the Law to the General Meeting.

12.2. Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Shareholders Circular Resolutions is to be read as a reference to such sole shareholder or the resolutions of the latter, as appropriate.

12.3. The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 13. Financial year and Approval of annual accounts.

13.1. The financial year begins on the first (1) of July and ends on the thirtieth (30) of June of each year.

13.2. Each year, the Board prepares the balance sheet and the profit and loss account, as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts of the manager(s) and shareholders towards the Company.

13.3. Each shareholder may inspect the inventory and the balance sheet at the registered office.

13.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders Circular Resolutions within six (6) months from the closing of the financial year.

Art. 14. Réviseurs d'entreprises agréés.

14.1. The operations of the Company are supervised by one or several réviseurs d'entreprises agréés, when so required by law.

14.2. The shareholders appoint the réviseurs d'entreprises agréés, if any, and determine their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years. The réviseurs d'entreprises agréés may be re-appointed.

Art. 15. Allocation of profits.

15.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) is allocated to the reserve required by Law. This allocation ceases to be required when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. The shareholders determine how the balance of the annual net profits is allocated. It may allocate such balance to the payment of a dividend, transfer such balance to a reserve account or carry it forward in accordance with applicable legal provisions.

15.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) interim accounts are drawn up by the Board;

(ii) these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves, and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;

(iii) the decision to distribute interim dividends must be taken by a resolution of the shareholders within two (2) months from the date of the interim accounts;

(iv) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and

(v) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. The Company may be dissolved at any time, by a resolution of the shareholders, adopted with the unanimous consent of all shareholders. The shareholders appoint one or several liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators have the broadest powers to realise the assets and pay the liabilities of the Company.

16.2. The surplus after the realisation of the assets and the payment of the liabilities is distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them, subject to any provision of the Shareholders Agreement.

VII. General provisions

17.1. Notices and communications are made or waived and the Managers Circular Resolutions as well as the Shareholders Circular Resolutions are evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference and the Shareholders Circular Resolutions, as the case may be, are affixed on one original or on several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by the Articles and the Shareholders Agreement, if any are determined in accordance with the Law.

Transitory provision

The first financial year begins on the date of this deed and ends on June 30th, 2012.

Subscription and Payment

The Articles of the Company thus having been established, the 500 (five hundred) shares have been subscribed by the shareholder "Mr. Carl Richard CHRISTENSEN", prenamed and represented as said before, and fully paid up by the aforesaid subscriber by payment in cash so that the amount of EUR 12,500.00 (twelve thousand five hundred euro) is from this day on at the free disposal of the Company, as it has been proved to the officiating notary by a bank certificate, who states it expressly.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately EUR 1,300.00 (one thousand three hundred euro).

Resolutions of the shareholders

Immediately after the incorporation of the Company, the shareholders of the Company, representing the entire subscribed capital, has passed the following resolutions:

1. The following person is appointed as Class A Manager of the Company:

Mrs. Charlotte LAHAJJE-HULTMAN, private employee, born in Barnarp (Sweden), on March 24, 1975, residing professionally at 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

2. The following person is appointed as Class B Manager of the Company:

Mr. Carl Richard CHRISTENSEN, entrepreneur, born in Lolland (Denmark), on May 13, 1959, residing at Skovvænget 5, DK-4600 Køge, Denmark.

3. They are appointed for an indefinite period.

4. The registered office of the Company is set at 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that on the request of the appearing party, this deed is drawn up in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the representative of the appearing party, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said person has signed with Us the notary the present deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le seize décembre.

Pardevant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

Monsieur Carl Richard CHRISTENSEN, entrepreneur, né à Lolland (Danemark), le 13 mai 1959, avec lieu de résidence à Skovvænget 5, DK-4600 Køge, Danemark, représenté par Mme Charlotte Lahaije-Hultman, employée privée, avec adresse professionnelle au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Marbella, le 15 novembre 2011.

Laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est constituée par les présentes:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est "Lasti S.à r.l." (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), par les présents statuts (les Statuts) ainsi que par tout pacte d'actionnaires susceptible d'être conclu à tout moment entre les associés (le Pacte d'Actionnaires).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est de prendre des participations et des intérêts sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères et d'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière tous titres et droits, tous brevets et licences, et autres propriétés, droits et intérêts de propriété que la Société jugera approprié, et plus généralement les détenir, gérer, développer, les vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société jugera appropriées, et en particulier en contrepartie d'actions ou de titres de toute société les acquérant; de prendre part, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres, et d'octroyer à toute société holding, filiale ou société apparentée, ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou aux dites holdings, filiales ou sociétés apparentées dans lesquelles la Société a un intérêt financier direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties; d'emprunter et de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée; enfin de mener à bien toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les activités prédécrites se rattachant directement ou indirectement à son objet aux fins de faciliter l'accomplissement de celui-ci, sans toutefois se prévaloir de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holdings.

3.2. La Société peut, en particulier, participer à toutes transactions afférentes directement ou indirectement à la prise de titres ou des intérêts de participation dans toutes autres entités, luxembourgeoises ou étrangères, ou des entreprises, sous quelle que forme que ce soit, directement ou indirectement liés aux investissements immobiliers, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de tels titres ou intérêts de participation. La Société peut utiliser ses fonds pour l'implantation, la gestion, le développement et la disposition d'un portefeuille consistant en tous titres ou intérêts de participation de quelque origine qu'ils soient, directement ou indirectement lié aux investissements immobi-

liers, participer à la création, le développement et le contrôle de toute société ou entreprise directement ou indirectement liée aux investissements immobiliers, acquérir par voie de contribution, de prise ferme ou d'option d'achat et par tout autre moyen, tout type de titres ou intérêts de participation liés aux investissements immobiliers, réaliser un retour sur de tels titres ou des intérêts de participation par la vente, le transfert, l'échange, le développement ou autrement et peut accorder aux sociétés ou aux entreprises dans lesquelles il a des titres ou des intérêts de participation tous soutiens, prêts, avances ou garanties.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à EUR 12.500,00 (douze mille cinq cents euros), représenté par 500 (cinq cents) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de EUR 25,00 (vingt-cinq euros) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Sous réserve de toute disposition contraire du Pacte d'Actionnaires, les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

Les parts sociales ne peuvent être transmises à des tiers qu'avec l'accord unanime préalable de l'ensemble des associés donné lors d'une assemblée générale et sous réserve de toute disposition contraire du Pacte d'Actionnaires.

Pour le surplus, les dispositions des articles 189 et 190 de la Loi s'appliqueront.

Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

6.3. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.4. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et Révocation des gérants.

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat et en conformité avec les dispositions du Pacte d'Actionnaires s'il y a lieu. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés.

7.2. Les gérants sont révocables à tout moment (avec ou sans raison) par une décision des associés.

Art. 8. Conseil de gérance. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent le conseil de gérance (le Conseil) composé au moins d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B.

8.1. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Sous réserve de dispositions contraire du Pacte d'Actionnaires, tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

8.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation d'un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.

(ii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que tous ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité qualifiée des deux-tiers (2/3) des voix de tous les gérants, ceux-ci pouvant être présents ou représentés, avec au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B présents. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio-conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

8.3. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes d'un gérant de classe A et un gérant de classe B.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 9. Gérant unique.

9.1. Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

9.2. La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature du gérant unique.

9.3. La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 10. Responsabilité des gérants.

10.1. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associé(s)

Art. 11. Assemblées générales des associés et Résolutions circulaires des associés

11.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale) ou par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires des Associés).

(ii) Dans le cas où les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions est communiqué à tous les associés, conformément aux Statuts. Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

11.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Les décisions à adopter par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par décision unanime de tous les associés.

(vii) Les Statuts sont modifiés avec le consentement unanime de tous les associés.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

Art. 12. Associé unique.

12.1. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

12.2. Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

12.3. Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 13. Exercice social et Approbation des comptes annuels.

13.1. L'exercice social commence le premier (1^{er}) juillet et se termine le trente (30) juin de chaque année.

13.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4. Le bilan et le compte de profits et pertes sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

Art. 14. Réviseurs d'entreprises agréés.

14.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés, dans les cas prévus par la loi.

14.2. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises agréés, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne peut dépasser six (6) ans. Les réviseurs d'entreprises agréés peuvent être renommés.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

15.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer des dividendes intérimaires doit être adoptée par une décision des associés dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;

(iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société; et

(v) si les dividendes intérimaires qui ont été distribués excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excédent à la Société.

VI. Dissolution - Liquidation

15.4. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par l'unanimité des associés. Les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

15.5. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux, sous réserve des dispositions du Pacte d'Actionnaires.

VII. Dispositions générales

15.6. Les convocations et communications, respectivement les renoncations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, télégramme, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

15.7. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

15.8. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

15.9. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts et le Pacte d'Actionnaires, le cas échéant, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achève le 30 juin 2012.

Souscription et Libération

Les Statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les 500 (cinq cents) parts sociales ont été souscrites par l'associée unique "Monsieur Carl Richard CHRISTENSEN", prédésignée et représentée comme dit ci-avant, et libérées entièrement par la souscriptrice prédite moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme EUR 12.500,00 (douze mille cinq cents euros) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été prouvé au notaire instrumentant par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à EUR 1.300,00 (mille trois cents euros).

Résolutions des associés

Immédiatement après la constitution de la Société, les Associés de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, ont pris les résolutions suivantes:

1. La personne suivante est nommée en tant que Gérant de Classe A de la Société:

Madame Charlotte LAHAJE-HULTMAN, employée privée, née à Barnarp (Suède), le 24 mars 1975, avec adresse professionnelle au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2. La personne suivante est nommée en tant que Gérant de Classe B de la Société;

Monsieur Carl Richard CHRISTENSEN, entrepreneur, né à Lolland (Danemark), le 13 mai 1959, avec adresse à Skovvænget 5, DK-4600 Køge, Danemark.

3. Ils sont nommés pour une durée indéterminée.

4. Le siège social de la Société est établi au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française et que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte à la représentante de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connue du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ladite personne a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. Lahaije-Hultman et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 décembre 2011. LAC/2011/57261. Reçu soixante-quinze euros (75.-€).

Le Receveur (signé): p.d. Tom Benning.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 février 2012.

Référence de publication: 2012017913/496.

(120021572) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2012.

Coiffure Coccinella S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4451 Belvaux, 264B, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 81.064.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012021403/10.

(120027229) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2012.

Cofalux Immobilière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8008 Strassen, 2, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 26.154.

RECTIFICATIF*Extrait*

Il résulte d'une assemblée générale extraordinaire du 14 février 2012 que:

Madame Fatima Finck a été révoquée comme administrateur.

Monsieur Andree Cambel, demeurant à F-57200 Sarreguemines, 76 rue du Général Leclerc a été nommé aux fonctions d'administrateur pour un terme expirant lors de l'assemblée générale ordinaire de 2016.

Luxembourg, le 14 février 2012.

Référence de publication: 2012021402/14.

(120027586) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2012.

Confiserie Namur S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 27, rue des Capucins.

R.C.S. Luxembourg B 4.210.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2012021404/10.

(120027146) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2012.

Cronos International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 89A, rue Pafebruch.

R.C.S. Luxembourg B 82.985.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale extraordinaire du 12 janvier 2012

1. La démission de AUDIEX S.A. de son mandat de commissaire est acceptée avec effet rétroactif au 14 septembre 2011.

2. Est nommé réviseur d'entreprises agréé, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2011:

- BDO AUDIT, 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 7 février 2012.

Référence de publication: 2012021406/15.

(120027402) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2012.

Houseconcept-Millenkneppen S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7333 Steinsel, 70, rue des Prés.

R.C.S. Luxembourg B 166.816.

Il résulte d'une réunion du Conseil d'Administration datée du 27 janvier 2012 ce qui suit:

Le conseil d'administration de la société anonyme HOUSECONCEPT-MILLENKNEPPHEN S.A., savoir:

1.- Monsieur Marc, dit Marco, ROLLINGER, administrateur de sociétés, demeurant à L-7374 Helmdange, 189, route de Luxembourg,

2.- Monsieur Daniel, dit Dany, ROLLINGER, administrateur de sociétés, demeurant à L-7374 Helmdange, 189, route de Luxembourg,

3.- Monsieur Tommy ROLLINGER, administrateur de sociétés, demeurant à L-7246 Helmsange, 50, rue des Prés.

A l'unanimité des voix est nommé président du conseil d'administration: Monsieur Marco ROLLINGER, préqualifié.

Référence de publication: 2012021471/15.

(120027315) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2012.

Dyneurope S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 85.895.

—
Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 09 février 2012

Renouvellement du mandat des administrateurs pour une durée de 6 ans:

Monsieur Philippe Bonhomme, domicilié 10/B Rue Haute Lillé (rvx) à B-4140 Sprimont, né le 01/05/1959 à Liège

Monsieur Streel Eric, domicilié à B-4430 ANS Place Regnier Oury 17-32, né le 17 décembre 1970 à Montegnée,

Michel Rikir, domicilié 3 rue Antoine Franssen à B-4860 Pepinster, né le 04/08/1961 à Vervires

Renouvellement du mandat de l'administrateur délégué pour une durée de 6 ans:

Monsieur Philippe Bonhomme, domicilié 10/B Rue Haute Lillé (rvx) à B-4140 Sprimont, né le 01/05/1959 à Liège

Renouvellement du mandat de commissaire aux comptes pour une durée de 6 ans:

Fiduciaire et Expertise (Luxembourg) S.A., RC Luxembourg B 70 909, 53 Route d'Arlon L-8211 Mamer.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2012021408/17.

(120027519) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2012.

Holpa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 45.124.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire le 31 août 2010

Le Cabinet DELOITTE S.A., dont le siège social est au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg est réélu en qualité de «Réviseur d'Entreprises» pour une nouvelle période de 1 an.

Le mandat en qualité de «Commissaire aux Comptes» de Monsieur Jean-Marie VANDERSTICHELE, adresse professionnelle 54, Avenue Herrmann Debroux, B-1160 Bruxelles, n'est pas renouvelé.

Le mandat du Réviseur viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes annuels au 31 décembre 2010.

Pour la société

HOLPA S.A.

Référence de publication: 2012021469/16.

(120027361) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2012.

DD-Trust (SPF) S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 86.624.

—
Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 08 février 2012

Renouvellement du mandat des administrateurs pour une durée de 6 ans:

Monsieur Aniel Gallo, 53 Route d'Arlon L-8211 Mamer, né le 06/02/1962 à Torre Annunziata

Madame Mireille Masson, 53 Route d'Arlon L-8211 Mamer, née le 13/06/1966 à Ougrée

Madame Alié Madeleine, 53 Route d'Arlon L-8211 Mamer, née le 11/10/1940 à Rendeux

Renouvellement du mandat de l'administrateur délégué pour une durée de 6 ans:

Monsieur Aniel Gallo, 53 Route d'Arlon L-8211 Mamer, né le 06/02/1962 à Torre Annunziata

Renouvellement du mandat de commissaire aux comptes pour une durée de 6 ans:

Fiduciaire Gallo et Associés (Luxembourg) S.A., RC Luxembourg B 61 096, 53 Route d'Arlon L-8211 Mamer.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2012021409/17.

(120027396) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2012.